

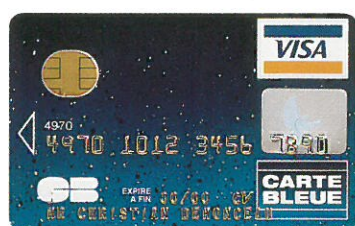
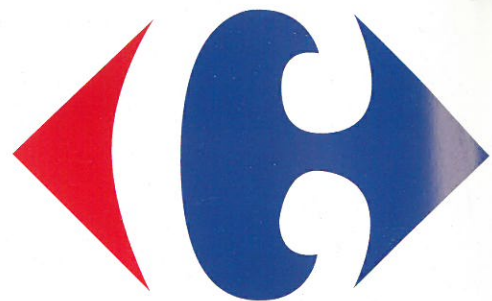
# Le Sapeur-Pompier de l'Isère





# Carrefour

## MEYLAN



### CENTRE COMMERCIAL MEYLAN

1, BOULEVARD DES ALPES - 38246 MEYLAN CEDEX - TEL. 04 76 04 21 04  
OUVERT TOUS LES JOURS, SAUF LE DIMANCHE DE 8H30 A 21H45  
LE SAMEDI DE 8H30 A 20H45.

# Le Sapeur-Pompier de l'Isère

Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Isère

Affiliée à la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers Français

Siège Social : Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Isère

"Le Manival" - BP 97 - 11, avenue du Vercors - 38243 MEYLAN Cedex - Tél. 04 76 18 93 62

La seule Revue  
Officielle  
Technique  
et d'Information

éditée par l'Union Départementale  
des Sapeurs-Pompiers de l'Isère  
au profit de ses œuvres culturelles  
et sociales

Adresser toute la correspondance,  
les textes et les photos  
concernant le journal  
"Le Sapeur-Pompier de l'Isère"  
au Lieutenant-Colonel PAILLOT,  
Rédacteur en Chef,  
Union Départementale  
des Sapeurs-Pompiers de l'Isère  
"Le Manival" - BP 97  
11, avenue du Vercors  
38243 MEYLAN Cedex  
Tél. : 04 76 18 93 62

ISSN 1163 - 3387

Création Graphique  
Réalisation - Maquette  
Agence de Presse



73, rue Lafayette - 75009 PARIS  
Tél. : 01 42 85 17 07  
Fax : 01 45 96 07 53

## COMITÉ D'HONNEUR

Lieutenant-Colonel Eugène BLANC  
Les Jardins de Saint-Benoît - 38200 Vienne

Commandant Jean ANDRE  
43, rue des Jardins - 38220 Vizille

Commandant André CHAIZE  
Le Bigallet - 38620 Saint-Geoire-en-Valdaine

Commandant Henri DANTIN  
Gameux-Chatte - 38160 Saint-Marcellin

Commandant André FELIX  
Rue Banave - 38400 Saint-Martin-d'Hères

Commandant André GUILLERMINET  
17, rue Belvédère - 38300 Bourgoin-Jallieu

Commandant Maurice JACQUIER  
Chabrillan - 26400 Crest

Commandant Pierre LANGLAIS  
69560 Saint-Romain-en-Gal

Commandant Raymond MARION  
38300 Saint-Savin

Commandant Joseph REVOUY †  
Rue des Mourines - 38500 Le Péage-de-Roussillon

Capitaine Gabriel ALLIBE  
20, cours Saint-André - 38800 Pont-de-Claix

Capitaine François ARBARETAZ †  
La Gafatière - 38490 Chimilin

Capitaine Georges AUDIBERT  
135, av. Jean Jaurès - 38140 Rives

Capitaine Louis BEYLE  
Les Condamines - 38160 Saint-Romans

Capitaine Stéphane BERTHOLOZ  
78, rue Charles-Michel - 38600 Fontaine

Capitaine Louis BESANÇON  
36, rue du Drac - 38120 Saint-Egrève

Capitaine Gilbert BONIN  
Chemin Haut-Brié - 38320 Brie-et-Angonnes

Capitaine Maurice BUISSON  
Grande-Rue - 38940 Roybon

Capitaine Jean CLAPISSON  
38460 Crémieu

Capitaine Joseph COTTAZ  
38110 Dolomieu

Capitaine André ESCALLON  
Rue Docteur Tagnard - 38350 La Mure



Capitaine Jean GAUTHIER  
8, rue Gilbert Coquaz - 38110 La Tour-du-Pin

Capitaine Jacques GIVORD  
Résidence "Le Prariand" - 2, rue Jules Ferry  
38550 Le Péage-de-Roussillon

Capitaine André JEYMOND † - 38410 Vaulnaveys-le-Bas

Capitaine Jean MEDALIN  
5, chemin Saint-Just - 38200 Vienne

Capitaine Roger MONDANGE  
Rue Victor Hugo - 38550 Le Péage-de-Roussillon

Capitaine Félicien MOUCHET  
Villa Ward-Ouest Chemin Jacquemoud - 38580 Allevard

Capitaine Gaston PALIN  
Place Louis Montagnat - 38440 Saint-Jean-de-Bourney

Capitaine Louis PLANCHAT  
26, rue de la Paix - 38290 La Verpillière

Capitaine Paul PROST  
11, chemin du Clos - 38150 Roussillon

Capitaine Louis RAY †  
34, rue du Colombier - 38540 Heyrieux

Lieutenant Henri ARGOUD  
Rue Lavoisier - 38490 Saint-André-le-Gaz

Lieutenant Armand BERNARD  
38320 Eybens

Lieutenant Marcel BLANC  
38690 Bizonnnes

Lieutenant Georges CARTIER-MILLON  
Chemin Meary - 38190 Villard-Bonnot

Lieutenant Joseph CHEVALLIER  
38540 Heyrieux

Lieutenant Pierre FAVET  
Le Barthelon - 38500 Coublevie

Lieutenant Robert MAURINAUX  
7 A, route de Savoie - 38420 Domène

Adjudant-Chef Roger MANDRAN  
Le Village - 38150 La Chapelle-de-Surieu

Adjudant-Chef Luc MONIN  
38150 Assieu

Adjudant Paul FÉLIX  
Route Vercors - 38690 Le Grand-Lemps

## Composition du Conseil d'Administration

1/4 renouvelable	Grenoble	Rives	Bourgoin	Vienne
1998	2 C.S. + 1 C.P.I.	1 C.S. + 1 C.P.I.	1 C.S. + 1 C.P.I.	1 C.S.
1999	1 C.S. + 2 C.P.I.	1 C.S. + 1 C.P.I.	1 C.S. + 1 C.P.I.	1 C.P.I.
2000	2 C.S. + 1 C.P.I.	1 C.S. + 1 C.P.I.	2 C.S.	1 C.P.I.
2001	2 C.S.	2 C.S.	1 C.S. + 1 C.P.I.	2 C.S.

### Renouvelables en 1998

Lieutenant-Colonel PAILLOT  
Capitaine BRUNEL - Lieutenant PONCET .....Grenoble  
Lieutenant CROIZAT - Lieutenant PICOT .....Rives  
Commandant KAIZER - Sous-Lieutenant COLOMB.....Bourgoin  
Sergent PETIT .....Vienne

### Renouvelables en 1999

Lieutenant MILLET - Lieutenant LEPLAN  
Lieutenant PERRIN-PATRAS .....Grenoble  
Lieutenant PELEGRINELLI - Sous-Lieutenant GILLET .....Rives  
Lieutenant CLEYET-MERLE - Lieutenant ROUSSET.....Bourgoin  
Lieutenant BOYET .....Vienne

### Renouvelables en 2000

Capitaine RIOTTON - Lieutenant GIROUTRU  
Lieutenant GIRAUD .....Grenoble  
Lieutenant BONNET - Adjudant BOURGUIGNON.....Rives  
Capitaine PERRIN - Lieutenant FERRAND.....Bourgoin  
Lieutenant GUARINOS .....Vienne

### Renouvelables en 2001

Capitaine GUERCHET - Lieutenant SPÉRONNE ..... Grenoble  
Capitaine MATHIEU - Lieutenant MOUNIER-VEHIER..... Rives  
Lieutenant COTTAZ - Lieutenant MIGNAUD ..... Bourgoin  
Capitaine NOISSETTE - Lieutenant DUC ..... Vienne

## Comité Exécutif

Même adresse que celle de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Isère  
"Le Manival" - BP 97 - 11, avenue du Vercors - 38243 MEYLAN Cedex

*Président :*  
Lieutenant-Colonel René PAILLOT  
*Vice-Président :*  
Capitaine Jacques PERRIN  
*Vice-Président Sud Isère :*  
Capitaine Gérard BRUNEL

*Vice-Président Nord Isère :*  
Lieutenant Michel DUC  
*Trésorier Général :*  
Lieutenant André BOYET  
*Secrétaire Général :*  
Lieutenant Pierre CROIZAT



## Conseil d'Administration

Lieutenant-Colonel René PAILLOT  
C.S.P. Grenoble

Commandant Bertrand KAIZER  
CSP 38300 Bourgoin-Jallieu

Capitaine Gérard BRUNEL  
38400 Saint-Martin-d'Hères

Capitaine Jean-Jacques GUERCHET  
38000 Grenoble

Capitaine Claude MATHIEU  
38500 Voiron

Capitaine NOISETTE  
CSP 38200 Vienne

Capitaine Jacques PERRIN  
38510 Morestel

Capitaine Robert RIOTTON  
3880 Pont-de-Claix

Lieutenant André BONNET  
38160 Saint-Marcellin

Lieutenant André BOYET  
38790 Saint-Georges-d'Espéranche

Lieutenant André CLEYET-MERLE  
38620 Saint-Geoire-en-Valdaine

Lieutenant Pierre CROIZAT  
S.D.I. - 38600 Fontaine

Lieutenant Guy COTTAZ  
CPI 38110 Dolomieu

Lieutenant Michel DUC  
38440 Saint-Jean-de-Bournay

Lieutenant Max FERRAND  
38110 La Tour-du-Pin

Lieutenant Auguste GILLET  
38430 Saint-Jean-de-Moirans

Lieutenant Jean-Luc GIRAUD  
38520 Bourg-d'Oisans

Lieutenant Gérard GIROUTRU  
38240 Meylan

Lieutenant Jean-Paul GUARINOS  
38150 Agnin

Lieutenant Jean LEPLAN  
38570 Goncelin

Lieutenant Jean-Paul MIGNOT  
CS 38390 Montalieu

Lieutenant Albert MILLET  
38650 Monestier-de-Clermont

Lieutenant Gérard MOUNIER-VEHIER  
38940 Roybon

Lieutenant Christian PELLEGRINELLI  
38210 Tullins

Lieutenant Raymond PICOT  
38140 Beaucroissant

Lieutenant Yves PONCET  
38600 Fontaine

Lieutenant Serge ROUSSET  
38110 Saint-Didier-de-la-Tour

Lieutenant Claude SPERONE  
38660 Le Touvet

Sous-Lieutenant Paul COLOMB  
38290 Frontonas

Adjudant Michel BOURGUIGNON  
38160 Izeron

Sergent-Chef Jean PETIT  
38260 Gillonnay

### Conseiller Technique

Colonel J.-C. BOURGEOIS, D.D.S.I.S.  
38600 Fontaine

### Responsable des Jeunes Sapeurs-Pompiers

Lieutenant André PEREIRA  
38590 Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs

## Composition des Commissions et Groupes de Travail

### Commission des Sports et Manifestations

*Animateur* : Capitaine BRUNEL.

*Co-animateur* : Lieutenant NAVILLE.

*Membres* : Le Président de l'U.D., Lieutenant MILLET, Lieutenant FERRAND, Sous-Lieutenant RABATEL, Capitaine MATHIEU, Officier de la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, Lieutenant CHENAL, Lieutenant SPERONE, Lieutenant MARCHETTI, Responsable J.S.P.

### Commission Consultative Formation

*Animateur* : Capitaine PERRIN

*Membres* : Le Président de l'U.D., Lieutenant COQUET, Lieutenant GIROUTRU, Lieutenant BONNET, Lieutenant DURAND, Lieutenant NAVILLE, Lieutenant CHENAL, Sous-Lieutenant GILLET.

### Commission des Anciens Sapeurs-Pompiers

*Animateur* : Lieutenant Armand BERNARD.

*Membres* : Le Président de l'U.D., Commandant ANDRE, Commandant CHAIZE, Commandant GUILLERMINET, Capitaine ALLIBE, Capitaine BUISSON, Capitaine GIVORD, Capitaine MALLEN, Capi-

taine RAVIGLIONE, Capitaine BONIN, Lieutenant CHEVALLIER, Lieutenant BALDO, Capitaine BROTTET, Lieutenant BROSSON, Lieutenant LOCATELLI, Caporal GLENAT.

*Membres du Conseil d'Administration* : Capitaine RIOTTON, Lieutenant GILLET, Lieutenant ROUSSET.

*Président Honoraire* : Lieutenant-Colonel BLANC.

### Commission du Journal

*Animateur* : Lieutenant-Colonel PAILLOT.

*Membres* : Le Président de l'U.D., Capitaine BRUNEL, Lieutenant DUC, Capitaine MATHIEU, Lieutenant FERRAND, Lieutenant MOUNIER-VEHIER.

### Commission des Jeunes Sapeurs-Pompiers

*Animateur* : Lieutenant PEREIRA.

*Membres* : Lieutenant POULET, Canton de Vif - Sous-Lieutenant MARKARIAN, Vienne - Caporal-Chef MARECHAL, Saint Savin - Sergent-Chef PETIT, Gillonnay - Caporal-Chef THORES, Moirans - Caporal PEQUIGNOT, Montalieu - Sergent-Chef VARIOT, La Mure - Adjudant LAPAGLIA, Fontaine - Adjudant VIGNERON, Gières - Lieutenant MILLET, Monestier-

de-Clermont - Lieutenant GIROUTRU, Meylan.

### Commission Protection Sociale

*Animateurs* : Capitaine BRUNEL et Sous-Lieutenant COLOMB.

*Membres* : Le Président de l'U.D., Lieutenant DUC, Lieutenant PONCET, Capitaine RIOTTON, Adjudant BOURGUIGNON.

### Commission Juridique

*Animateurs* : Lieutenant CROIZAT et le Président de l'U.D.

*Membres* : Lieutenant SPERONE, Lieutenant CLEYET-MERLE, Lieutenant PICOT, Lieutenant ROUSSET, Adjudant BOURGUIGNON.

### Groupe de Travail Concours de Manœuvre

*Animateur* : Lieutenant DURET.

*Membres* : Le Président de l'U.D., Sergent CHARMEIL, Lieutenant NAVILLE, Lieutenant CHAUVIN, Sergent-Chef SPELMAN, Adjudant PRIMAT, Sous-Lieutenant DERRIER, Adjudant-Chef FINAND, Lieutenant COTTAZ, Sergent-Chef RIVIER, Sous-Lieutenant PERONNET, Lieutenant GIORDANO.



# SOMMAIRE

- 5** Editorial du Président
- 7** Colonel Jean-Claude BOURGEOIS :  
"Une tâche considérable..."
- 9** Le Clos des Capucins
- 11** Meylan aux portes de Grenoble
- 11** Elections des Administrateurs de l'Union Départementale
- 12** Montant des garanties d'assurances accordées  
aux Sapeurs-Pompiers de l'Isère
- 13** Le Président PAILLOT à la Fédé
- 13** Finale Nationale du parcours sportif
- 14** Flash infos... sur les vacances
- 14** Communiqué du Comité Exécutif de la FNSPF
- 14** Le Médecin Conseil de l'UDSP 38
- 15** Journée nationale des Sapeurs-Pompiers
- 17** "La tâche n'est pas achevée, et tu es parti...",  
le Colonel JAMAIN nous a quittés
- 21** Cessieu : un Sapeur-Pompier blessé par son motoculteur
- 23** Les statuts de la FNSPF
- 29** Vitesse et imprudence
- 30** Une nuit de cauchemar
- 31** L'école de JSP inter-Centres de la Bièvre
- 33** Une espèce menacée : le Bénévole des milieux associatifs
- 35** Corenc : dernier adieu au Capitaine GIRAUD
- 36** Départ à la retraite de M. Denis CRANNEY
- 37** Cinquantenaire de la Compagnie  
des Sapeurs-Pompiers de La Frette
- 39** Présentation de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers  
de Grenoble
- 41** Le Lieutenant-Colonel LEFEBVRE n'est plus
- 42** Le Caporal VANDENBOSCH est décédé
- 43** Saint-Martin-d'Hères : vaillant soldat du feu
- 44** Triple carnet bleu au CPI de Theys
- 45** CS La Tour-du-Pin : bilan de l'année 1996
- 47** 1<sup>er</sup> championnat de l'Isère de VTT
- 49** 16<sup>e</sup> cross interdépartemental  
de la région Rhône-Alpes-Auvergne



# Editorial

## du Président



*Les réunions de secteur sont terminées. Elles se sont tenues à Bourgoin le 11 avril, en ce qui concerne le secteur de Vienne à Saint-Romain-en-Gal, fief de notre ami Pierre LANGLAIS, le 4 avril, à Saint-Étienne-de-Crossey le 2 mai pour le secteur de Voiron et à Lans-en-Vercors le 3 mai pour celui de Grenoble.*

*Chacune de ces réunions auxquelles votre Président assistait à l'exception de celle de Bourgoin ou le premier Vice-Président le représentait, a été constructive dans les débats.*

*Que ce soient les questions posées spontanément, ou celles écrites au préalable, toutes reflètent un brin d'inquiétude pour l'avenir, plus particulièrement de la part de ceux qui hypothèquent sur leur risque à disparaître, dans un redéploiement des secours du département, après l'application des dispositions de la loi du 3 mai 1996.*

*Le mot du Colonel BOURGEOIS, dans ce même numéro, s'emploiera certainement à rassurer ceux qui ont légitimement des craintes et nous le soutiendrons dans ses initiatives ou positions à cet égard.*

*S'il est vrai que le Conseil d'Administration à venir ne doit comporter que des élus, il n'en demeure pas moins vrai qu'une Commission Technique composée de Sapeurs-Pompiers sera chargée de donner le sens du fonctionnement du Service, dont le seul critère ne devra pas être économique, car la sécurité ne se quantifie pas en lignes budgétaires, même si nous avons tous conscience qu'il faut utiliser les budgets avec intelligence et discernement.*

*Si les Corps qui existent à ce jour dans l'Isère ont été créés, c'est bien qu'à un certain moment on les a jugés nécessaires.*

*Il serait bien douteux que de nombreuses années après (un siècle et plus pour certains) leur présence ne paraisse plus utile.*

*Tout au plus, des regroupements pourront être opérés, dans lesquels nous nous engagerons pour en faciliter le montage, si on veut bien nous solliciter.*

*D'ailleurs, l'Observatoire départemental qui devrait voir le jour dans l'Isère, nous l'espérons, (de nombreux départements l'ont déjà mis en place) devrait être un outil chargé de faciliter la vie des Sapeurs-Pompiers Volontaires, plus particulièrement dans leurs relations avec le monde du travail.*

*Une suggestion, retenue au cours de ces réunions de secteur, est la création d'une commission au sein de l'Union Départementale, pour assister le Président, membre de droit de cet observatoire, et lui faire remonter les réflexions ou avis pouvant apporter une amélioration ou défendre une position.*

*Lieutenant-Colonel René PAILLOT  
Président de l'Union Départementale  
des Sapeurs-Pompiers de l'Isère*



**elf atochem en Isère : la maîtrise de la filière chlore au service du quotidien**

1 100 emplois directs  
500 000 tonnes de produits finis  
investissements : 1 milliard de francs en 10 ans

**elf atochem dans le monde : la chimie des grands défis**

33 500 emplois directs  
10<sup>e</sup> chimiste mondial  
chiffre d'affaires : 50 milliards de francs

**elf atochem**

**ATO**

Boîte Postale 1, 38560 Jarrie  
tél. : 04 76 39 73 73

Boîte Postale 48, 38190 Brignoud  
tél. : 04 76 71 40 07

17098

**triode**

**TRIODE +**

*Electronique professionnelle*

*Tél. 04 76 45 57 64*

*Fax 04 76 45 57 65*



Etudes spécifiques & développement de système  
Dépannage d'électronique industrielle  
audio & vidéo de sécurité  
Informatique professionnelle  
Radiocommunications phonie et données  
Télécommunications filiaire et hertzienne  
Dépannage + modification de bip CCIR + POCSAG  
Distributeur des Produits de Radiocommunication **TELTRONIC**.

**triode**

*Contacteur J. Gallois*

**PLACE DE LA GARE - 38530 CHAPAREILLAN**

17108





# Colonel Jean-Claude BOURGEOIS :

**“Une tâche considérable...”**



**À** l'heure où le Président de l'Union Départementale me propose aimablement de m'adresser à l'ensemble des Sapeurs-Pompiers de l'Isère, lecteurs assidus de cette revue, il me revient de lister les différentes actions à engager à leur intention par le Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Écartant le quotidien, qui a vu pourtant de nombreux Sapeurs-Pompiers blessés dans l'exercice de leurs fonctions, je voudrais d'abord souligner les difficultés dans lesquelles se trouve le bureau Formation, pour faire face aux nombreuses demandes de stages, plus particulièrement dans le domaine du secourisme. Si la situation s'est améliorée, elle n'est cependant pas satisfaisante. Il s'agit maintenant de tenter une action d'envergure, pour répondre au mieux aux demandes de formation des Sapeurs-Pompiers des Centres de Première Intervention. L'Union Départementale a donné le ton, prenant en compte partiellement, et par convention, la formation AFPS des Sapeurs-Pompiers.

Pour ces Centres de Première Intervention, qui vivent actuellement l'inquiétude de leur devenir, il paraît opportun de mentionner l'action d'équipement décidée par la commission administrative. Un programme conséquent d'engins incendie (FPTL et surtout VPI) a été engagé depuis 1996, pour remplacer les matériels les plus défectueux. Les véhicules tous usages font aussi l'objet d'acquisitions en nombre, grâce à une utilisation judicieuse des crédits consentis.

Espérons que ces deux engagements du Service Départemental, sans distinction, apaiseront les doutes de ceux qui se voient déjà radiés de la carte des infrastructures destinées aux secours. Les secours de proximité plaident en faveur des plus petits. Les Centres, intégrés ou non au Corps Départemental, incitent à s'interroger davantage sur les modalités de gestion à mettre en place que sur le pessimisme d'une disparition éventuelle. Nous avons à construire “Notre Corps Départemental”. Ne gâchons pas la chance qui nous est offerte en usant notre énergie dans des débats isolés et stériles. L'essai est marqué par la loi, chacun doit s'efforcer de le transformer.

L'élaboration du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques est déjà bien avancée. Le SDACR constituera un point d'appui solide à la disposition des décideurs, qui trouveront en ce document un véritable réservoir de renseignements. L'important dossier de transfert des personnels, des matériels et des biens devra être ouvert. Ces transferts conditionnent cependant un recrutement préalable de personnels susceptibles d'en assurer la gestion.

Les bases et structures du Corps Départemental sont à définir. Règlement de service et règlement de mise en œuvre opérationnelle sont à l'ordre du jour. Le régime de travail et le régime indemnitaire des Sapeurs-Pompiers attendent toujours leur décret pour être discutés localement.

Parallèlement à la réforme de notre Service, il s'agira de mettre en application la loi relative au Volontariat : organisation de la disponibilité, principe des vacances, allocation de vétérance, formation des Volontaires, etc.

Enfin, le décret du 4 septembre 1996 impose - en corollaire - la création auprès du Préfet d'un Observatoire départemental du Volontariat dans les Corps de Sapeurs-Pompiers. Le moment est venu d'envisager sa mise en place.

Toutes ces actions laissent en effet à penser que la tâche à accomplir est tout à fait considérable. À n'en pas douter, la période qui s'annonce sera faite d'un immense labeur.

Colonel Jean-Claude BOURGEOIS  
Directeur Départemental des Services  
d'Incendie et de Secours de l'Isère



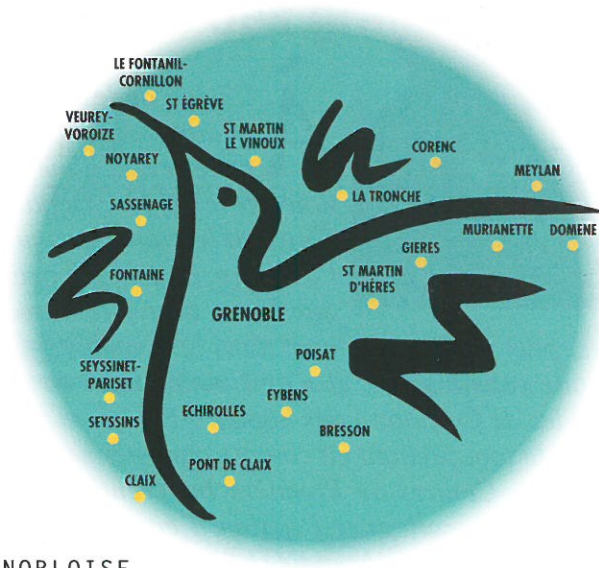
# VOUS ÊTES D'ICI

Que vous soyez de Grenoble, de Fontaine, de Veurey-Voroize, d'Échirolles de Gières ou de Meylan, vous êtes tous sur le territoire de "La Métro".

"La Métro", c'est 23 communes qui ont décidé d'unir leurs idées et de coordonner leurs actions pour préparer l'avenir de l'agglomération grenobloise en voyant grand et loin, en prenant suffisamment de hauteur pour dessiner les meilleures perspectives.

## LA METRO.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'AGGLOMERATION GRENOBLOISE



17109

**Ahlstrom Paper Group,**  
**l'un des leaders mondiaux dans la fabrication**  
**de papiers spéciaux,**  
**tubes, mandrins et matériaux de pointe.**

**AHLSTROM**  
 PAPER GROUP

Usine de La Gère 38780 Pont-Evêque - Tel : 04 74 16 10 10 - Fax : 04 74 16 10 11

*Advanced materials for global needs*

17109

## DÉMARCHAGE ABUSIF EN PUBLICITÉ

### MISE EN GARDE

Cette revue est la seule publication officielle de tous les Sapeurs-Pompiers du département de l'Isère. Notre délégué, Monsieur Jean-Luc AYACHE, est la seule personne habilitée à recueillir vos insertions publicitaires au nom de la revue "**Le Sapeur-Pompier de l'Isère**".

**Annonceurs, Sapeurs-Pompiers, soyez attentifs, de trop nombreux personnages sans scrupule se réfèrent aux Sapeurs-Pompiers et à notre revue.**

Pour tous renseignements, avant signature, prenez contact auprès du **Lieutenant-Colonel René PAILLOT**, Président de l'UDSP 38, Rédacteur en Chef - Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Isère  
 « Le Manival » - BP 97 - 11, av. du Vercors - 38243 MEYLAN Cedex - Tél. : 04 76 18 93 62



# Le Clos des Capucins

**F**ace à la chaîne de Belle-donne, ce domaine, constitué d'un bel ensemble architectural et d'un parc de 5 hectares, domine la vallée du Graisivaudan. Sur la période de construction de ces bâtiments anciens, nulle trace écrite. La tradition transmet que la Reine Catherine de Médicis, envoyée par son fils Henri III pour rétablir la paix dans la région, après les guerres de Religion, aurait visité ces lieux en juillet 1579...

L'histoire connue du Clos commence au XVIII<sup>e</sup> siècle. Sous la Révolution, le domaine appartient à la famille Meffray de Césarges. Il est vendu en octobre 1855 à la congrégation des Capucins de Savoie (branche de l'ordre des Franciscains) qui souhaite quitter ce royaume sous la pression des événements politiques. Le "Château" se transforme en couvent, abritant un noviciat dès 1860. Le nombre d'étudiants augmentant, une nouvelle aile est construite en 1867. Expulsés en 1880, les religieux quittent le couvent pour une courte période. La poursuite des mesures anticléricales les contraint à se retirer à nouveau en 1901, pour de longues années. La propriété est alors occupée par le Grand Séminaire de Grenoble, à partir de 1906. Elle abrite un hôpital militaire pendant la première guerre mondiale. Il



faut attendre 1925 pour retrouver une vie capucine à Meylan, elle décline petit à petit jusqu'en 1972, année où les derniers pères s'installent à Bouqueron (Corenc).

La municipalité devient propriétaire du Clos en 1976. Actuellement siège de groupes et d'associations, le domaine offre de nombreuses activités éducatives, sportives et socio-culturelles. Il abrite une collection d'objets consacrés à la vigne, au vin et à l'agriculture. L'Association pour la connaissance et la valorisation des patrimoines meylanais en assure la gestion et l'animation.

Le parc, ouvert au public, offre calme et détente sous ses frondaisons, puis de

beaux points de vue sur la vallée et les montagnes, en longeant le petit cimetière des capucins et les jardins familiaux.

La bâtisse et ses murs imprégnés d'histoire attirent inmanquablement les pas du visiteur.

Le mystère de leur origine sied à ces vénérables pierres. Leur silencieux face à face avec les cimes majestueuses de la chaîne de Belledonne invite à la contemplation, à la méditation, faisant naître un sentiment d'éternité...

*Extrait de "Meylan, entre Isère et Saint-Eymard" - Ville de Meylan.*



Tél. : 04 76 07 52 07  
Fax : 04 76 07 15 24

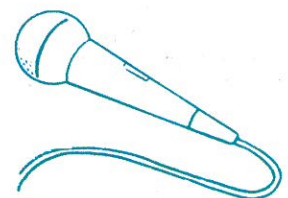
Les Hôpitaux  
38620  
ST-GEOIRE-EN-VALDAINE



**LOCATION DE CHAPITEAUX - STRUCTURES - TABLES - CHAISES - PARQUETS - MATÉRIELS DE RECEPTIONS**

*Homologués B.V.C.T.S. et agréés aux nouvelles normes et montés sous la direction de techniciens compétents.*

ORCHESTRE  
**ÉVI'DANSE**



☎ 04 76 07 58 66  
Dîner dansant - Mariage  
Soirée Privée - Bal





Centrale de production  
des Gaz de l'Air  
38560 JARRIE  
Tél. 04 76 68 85 22

Air Liquide Gaz Industriels Service  
Parc d'activités l'Île Gabourd  
38340 VOREPPE  
Tél. : 04 16 50 40 00

17067



ISOBOX PSE - PLATRES LAMBERT SNC  
Direction Régionale des Ventes - Sud-Est  
Zone Industrielle de Leveau 1604  
38216 Vienne cedex  
France  
Tél. : 04 74 31 16 40  
Fax : 04 74 85 68 04

Fabricant de produits isolants  
à base de Polystyrène Expansé  
Plâtres allégés, à projeter  
Carreaux de plâtre  
etc...

16073

**L'usine du Pont-de-Claix :  
une position stratégique  
dans l'économie  
grenobloise**

L'usine Rhône-Poulenc du Pont-de-Claix est l'un des premiers sites industriels du Groupe en Europe, notamment par son chiffre d'affaires (3 milliards de francs) et par l'importance de ses effectifs (1 800 personnes).

Au plan local, le site distribue plus de 400 millions de francs de travaux aux entreprises régionales, reverse plus de 100 millions de taxes et redevances aux collectivités locales et aux administrations d'Etat.



17091

**ZENECA**  
Couleurs & Chimie Fine

une vaste gamme de colorants pour  
le cuir, le papier, les encres

UN SEUL OBJECTIF :



LA QUALITÉ TOTALE dans tous les domaines

**ZENECA Limited - Etablissement de de Saint-Clair-du-Rhône**

B.P. 5 - 38370 Saint-Clair-du-Rhône - Téléphone 04.74.31.40.00 - Télécopieur 04.74.56.37.18

17075



Où se trouve notre siège ?

# Meylan aux portes de Grenoble

**L**a commune de Meylan s'étire de l'Isère à la crête du Saint-Eynard. Elle couvre 1 232 hectares. Un relief très contrasté, puisque les altitudes s'élèvent de 214 m dans la boucle de La Taillat, jusqu'à 1 300 m aux crêtes de la Chartreuse. Elle compte 18 000 habitants. À tout âge, chacun y trouve des équipements nécessaires pour faire de Meylan une ville agréable à vivre.

Avant guerre, Meylan était une commune essentiellement agricole. Sur les coteaux, on cultive la vigne. Dans la plaine, le chanvre et les céréales.

La commune a pris très tôt des initiatives pour attirer les entreprises. La zone pour l'innovation et les réalisations scien-

tifiques et techniques est une création très originale. Elle doit sa réussite pour une grande part à la qualité de son environnement. Les entreprises se sont implantées dans un cadre de verdure et de détente.

Près de Grenoble, Meylan est une ville calme, qui offre des parcs splendides :

- le parc des Étangs, jardin de style anglais datant du XIX<sup>e</sup> siècle.
- le Cœur vert, lieu de promenades pour les Meylanais.
- le parc du Bachais, jardin du XVII<sup>e</sup> siècle autour du château et jardin paysager du XIX<sup>e</sup> siècle.
- le parc du Bruchet, vestige du bocager local.
- le parc de l'Île d'Amour, de vastes prairies, une peupleraie, des bosquets d'arbres se partagent une superficie de 32 hectares.

- la Roselière, site écologique abrite une flore variée et une faune remarquable.

Des lieux remarquables :

- le clos des Capucins (notre couverture).
- le domaine de Rochasson. Propriété située contre la falaise du Saint-Eynard, qui couvre une superficie de 8 hectares.
- le "château", maison bourgeoise bâtie en 1885, lieu de travail, restauration et hébergement pour les groupes et les séminaires.
- le centre d'initiation à la nature et à l'environnement, occupe les dépendances et une partie du parc. Atelier pédagogique pour les scolaires et centre de sauvegarde de la faune sauvage.

*Extraits : "Meylan tradition et modernité" - MM. BILLET et GUILLARD.*

*"Meylan entre Isère et Saint-Eynard" - Ville de Meylan.*

## ELECTIONS DES ADMINISTRATEURS AU COURS DES RÉUNIONS DE SECTEURS

- A VIENNE le **Lieutenant DUC** a été reconduit dans son mandat et c'est le **Capitaine NOISETTE** qui a succédé au Commandant LANGLAIS.
- A BOURGOIN le **Lieutenant COTTAZ** a succédé au Capitaine COTTAZ et le **Lieutenant MIGNOT** a succédé au Capitaine CLAPISSON.
- A VOIRON le **Capitaine MATHIEU** et le **Lieutenant MOUNIER-VEHIER** ont été reconduits dans leurs mandats.
- A GRENOBLE le **Lieutenant SPERONE** a été reconduit et le **Capitaine GUERCHET** succède au Lieutenant BERNARD.

Tant aux anciens qu'aux nouveaux, le Comité Exécutif adresse ses très vives félicitations et ses encouragements pour l'action à mener en faveur de tous les Sapeurs-Pompiers du département.

Le Commandant LANGLAIS, les Capitaines COTTAZ, CLAPISSON et le Lieutenant BERNARD ont été de grands administrateurs dont les avis ont toujours été judicieux et constructifs. Qu'ils soient remerciés au nom de tous les Sapeurs-Pompiers de l'Isère pour leur action.



# Montant des garanties accordées aux Sapeurs-Pompiers de l'Isère

Au 1<sup>er</sup> janvier 1997

MONTANT DES GARANTIES	EN SERVICE	HORS SERVICE
<b>DÉCÈS</b> : Capital de : - marié sans enfant : - par enfant à charge <sup>(1)</sup> : - maximum total : - célibataire :	7 000 vacations 434 420 F 108 605 F 888 440 F 108 605 F	3 500 vacations 217 210 F 54 302 F 434 420 F 54 302 F
<b>INVALIDITÉ PERMANENTE</b> : Capital proportionnel aux taux d'invalidité retenu : 5 % de franchise (Sans franchise au-delà de 33%) - Invalidité de 100% : - Invalidité de 35% : - Invalidité de 15% :	7 000 vacations 434 420 F 152 047 F 43 442 F	3 500 vacations 217 210 F 76 023 F 21 721 F
<b>INCAPACITÉ TEMPORAIRE</b> (si perte effective de salaire) - allocation quotidienne, à partir du 1 <sup>er</sup> jour, (maximum de 2 ans)	non garanti	8 vacations 489 F
<b>LUNETTES</b> :	forfait 1 000 F	200%
<b>FRAIS MÉDICAUX</b> (barème Sécurité Sociale)	non garanti	150%
<b>FRAIS D'OBSÈQUES</b> (175 vacations)	non garanti	10 860 F
<b>FRAIS DE RECONVERSION</b> <sup>(2)</sup> si inapte à reprendre la profession :	si taux d'infirmité supérieur à 25 %	NON GARANTI sauf en cas de secours spontanés
<b>PROTHÈSES DENTAIRES</b> :	forfait 1 500 F	200%
<b>RESPONSABILITÉ CIVILE</b> : sans limitation de somme, faute détachable comprise.		
<b>EXCLUSIONS</b> : accidents en cas de guerre ou survenus en état d'ivresse.		

(1) sens fiscal pour déterminer les personnes à charge

(2) justification que la formation de reconversion ait bien eu lieu. Limitation maximum au quart du capital versé au titre de la garantie Infirmité permanente.



# Le Président PAILLOT à la Fédé

**L**e Président de l'Union Départementale, qui est aussi celui de l'Union Régionale, assiste aux Conseils d'Administration de la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers Français.

Cette vue d'ensemble, prise au siège national, dans la salle de réunion 27 rue de Dunkerque, à Paris, illustre ce que vous pouvez en connaître déjà, par les comptes rendus qui sont donnés dans le journal de la Fédération.



## Finale Nationale du Parcours Sportif

*La Finale Nationale du Parcours Sportif du Sapeur-Pompier et des épreuves athlétiques aura lieu dans notre département, plus particulièrement à Grenoble, à la fin du mois de juin de l'année 1998.*

*Que les sportifs isérois s'entraînent et se préparent à affronter les sélections, afin d'être au meilleur niveau à cette époque, pour représenter dignement notre département.*



# Flash info... sur les vacances !

La Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France avait, lors d'un entretien, le 14 avril dernier, avec le Ministre de l'Intérieur, exprimé le mécontentement des Sapeurs-Pompiers français face à la non revalorisation des vacations horaires des Sapeurs-Pompiers Volontaires, pour 1997.

Par lettre en date du 6 mai 1997, M. le Ministre de l'Intérieur fait savoir qu'il est intervenu à nouveau pour qu'un réexamen de ce dossier soit entamé au plan interministériel.

À la suite de ce travail, le Gouvernement a décidé de réserver une suite favo-

rable à la demande ainsi présentée, eu égard au rôle et à l'importance des Sapeurs-Pompiers Volontaires dans notre système de Sécurité Civile.

Une revalorisation de 0,81 % est ainsi opérée, à compter du 1<sup>er</sup> mai 1997.

Paris, le 7 mai 1977

# Communiqué... du Comité exécutif !

Paris, le 3 juin 1997

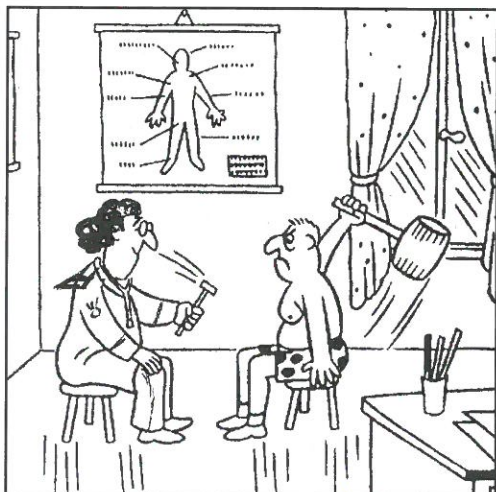
La Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France a appris avec stupéfaction les attentats dont ont simultanément fait l'objet, la nuit dernière, les locaux administratifs des Services d'Incendie et de Secours de Corse du Sud, les domiciles du Lieutenant-Colonel GAUDON, Directeur Départemental, et du Commandant SALINESI, Chef du Groupement des Sapeurs-Pompiers d'Ajaccio.

Ces attentats, survenus alors que les maisons étaient occupées par nos amis Sapeurs-Pompiers et leurs familles n'ont heureusement fait que de légers dégâts matériels. Ils n'ont pas été revendiqués.

La Fédération condamne cet acte aveugle et lâche et appelle l'ensemble des Sapeurs-Pompiers de France à manifester leur sympathie à nos collègues."

À noter : "L'Union Départementale de l'Isère s'associe à cette demande fédérale."

# Le Médecin-Conseil de l'UDSP 38 le Médecin-Capitaine Dominique BAUD



- Je vérifie vos réflexes Sapeur !  
- Moi aussi, mon Capitaine !





# Note du Ministre de l'Intérieur aux Préfets

## Circulaire du 12 mai 1997, relative à la journée nationale des Sapeurs-Pompiers et acteurs de la Sécurité Civile

En France, comme dans beaucoup d'autres pays européens, les Sapeurs-Pompiers territoriaux, dont 86 % sont des Volontaires, représentent la clé de voûte de la Sécurité Civile. Mais les Services d'Incendie et de Secours ne constituent pas à eux seuls toute la Sécurité Civile. Celle-ci regroupe également des femmes et des hommes travaillant dans les services de déminage, moyens aériens (hélicoptères et avions bombardiers d'eau), unités militaires (BSPP, Marins-Pompiers de Marseille, unités d'instruction et d'intervention de la Sécurité Civile), ainsi que de nombreux bénévoles, œuvrant dans des associations de secourisme, radio-amateurs, sauvetage en mer, sauvetage en montagne, etc.

Le grand public connaît mal les différents métiers de la Sécurité Civile et les missions des diverses catégories de personnels. Nos concitoyens apprécient plus difficilement encore le lien qui existe entre les activités des uns et des autres : lien entre l'État et les collectivités territoriales, entre les services administratifs civils et militaires et les associations. Cette unité des composantes de la Sécurité Civile existe pourtant et se manifeste d'une manière remarquable dans la commune motivation des personnels, quels que soient leurs statuts, pour secourir et assister leurs semblables. Enfin, en général nos concitoyens ne situent que d'une manière vague le nombre de ceux qui, parmi les acteurs de la Sécurité Civile, paient de leur vie l'accomplissement de leurs missions. Pourtant, sur le territoire national, et même si tant d'efforts sont déployés pour tenter de réduire ce bilan, en moyenne plus de 20 personnes décèdent chaque année dans le cadre d'opérations de secours.

C'est pourquoi j'ai décidé la création d'une journée nationale des Sapeurs-Pompiers et des acteurs de la Sécurité Civile, qui aura lieu chaque année et dont les deux idées directrices seront :

a - affirmer la reconnaissance de la Nation à l'égard de celles et ceux qui se dévouent pour la sécurité de leurs concitoyens

b - renforcer et rendre explicite pour nos concitoyens la complémentarité des moyens qui concourent à la prévention des risques et au secours des personnes, des biens et de l'environnement. En fait, de contribuer à ce qu'une véritable culture de Sécurité Civile se développe dans le pays et unisse plus fortement encore qu'aujourd'hui notre corps social.

J'ai tenu à mettre en place sans délai **cette journée qui, en 1997, aura lieu le samedi 4 octobre**. Les années suivantes, elle se situera dans une période de l'année plus propice à ce type de manifestation, en principe en juin.

L'organisation de cette journée nationale s'articulera autour de quatre thèmes majeurs :

- honorer la mémoire des sauveteurs disparus en mission
- promouvoir, en particulier auprès des jeunes, un esprit de secours et d'assistance à autrui
- faire connaître l'unité des composantes de la Sécurité Civile auprès du grand public
- renforcer les liens entre les entreprises publiques ou privées et les services de secours, afin de soutenir le Volontariat des Sapeurs-Pompiers.

1 - En ce qui concerne le premier point, vous pourrez organiser une ou plusieurs manifestations dans votre département, en fonction des circonstances locales. Dans tous les cas, je vous demande de prévoir le déroulement de cette (ou ces) manifestation(s) du souvenir à partir de 11 heures du matin. Je souhaite que, dans toute la France, à un moment identique dans chaque département, le même recueillement soit observé à la mémoire de celles et ceux qui ont montré, de la manière la plus extrême, la voie du courage et du dévouement.

2 - Pour promouvoir un esprit de secours vis-à-vis d'autrui, en particulier auprès des

jeunes, vous engagerez un partenariat avec les représentants de l'Éducation Nationale dans votre département. Je souhaite que cette journée nationale des Sapeurs-Pompiers et des acteurs de la Sécurité Civile soit l'occasion de favoriser l'émergence d'une citoyenneté fondée sur l'assistance à autrui. Au cours des différentes manifestations que vous organiserez, les jeunes - aujourd'hui trop souvent sans repère - devront pouvoir découvrir concrètement comment la solidarité peut être mise en œuvre au quotidien, par l'engagement au service de la sécurité de la population. Des actions particulières pourront être envisagées en direction des jeunes des quartiers défavorisés, vis-à-vis desquels l'incompréhension et l'hostilité sont trop souvent les caractéristiques principales des relations avec les sauveteurs lors des opérations de secours. Il s'agira également de permettre à certains d'entre eux de découvrir une vocation, notamment vis-à-vis du Volontariat des Sapeurs-Pompiers ou des associations de secouristes.

3 - Cette journée nationale devra aussi être une occasion qui permette au grand public de découvrir l'organisation des métiers de la Sécurité Civile. L'opération "Portes ouvertes" que vous mettrez en place, soutenue au plan national par une communication destinée au grand public offrira une possibilité de faire se rencontrer l'ensemble des sauveteurs et de la population, et de répondre aux interrogations de celle-ci.

Au-delà de cette information sur les dispositifs de secours et les moyens techniques utilisés lors des opérations, vous veillerez à ce que cette journée nationale soit également l'occasion de diffuser un message de prévention des dangers qui menacent les personnes dans leur vie quotidienne. Pour le grand public, les acteurs de la Sécurité Civile sont bien souvent les informateurs les plus crédibles sur le sujet, susceptibles de faire comprendre concrètement quels sont les comportements à proscrire, les mesures de protection à mettre en œuvre.



4 - Enfin, la journée nationale devra être un moment privilégié pour promouvoir les Sapeurs-Pompiers Volontaires auprès des employeurs, dans l'esprit de la loi du 3 mai 1996, relative au développement du Volontariat dans les Corps de Sapeurs-Pompiers. Il s'agira d'intensifier le dialogue entre les responsables d'entreprises et les représentants des Services d'Incendie et de Secours. De faire en sorte que ceux qui n'ont pas habituellement l'occasion de se rencontrer puissent le faire. Vous pourrez vous appuyer sur les relations établies dans le cadre de la mise en place de l'Observatoire départe-

mental du Volontariat. Sur ce point, je vous précise qu'une démarche nationale a été engagée en direction des Présidents des Chambres Régionale du Commerce et de l'Industrie, dans le but de faciliter les contacts locaux entre le monde des entreprises et celui des Sapeurs-Pompiers.

Afin que la préparation de cette manifestation se déroule dans les meilleures conditions, vous confierez à un membre du Corps préfectoral l'organisation de la journée nationale des Sapeurs-Pompiers et des acteurs de la Sécurité Civile mise en place dans votre département. Vous veillerez à bien donner une image com-

plémentaire et concertée de l'action de chacune des composantes de la Sécurité Civile et non pas une impression d'actions déconnectées les unes des autres. Je vous demande de me faire connaître dans ses grandes lignes, avant vendredi 5 septembre 1997, le programme que vous aurez préparé, sur la base de la présente circulaire.

*Le Ministre de l'Intérieur*  
*Jean-Louis DEBRÉ*

NOR : INTE 9700086 C  
J.O. du 31 mai 1977 - 8509

# SANICAR

VÉHICULES DE SECOURS D'URGENCE  
AUX ASPHYXIÉS ET BLESSÉS

Conformes à la norme NFS 61530 d'Avril 91.

Homologués par la DIRECTION DE LA SÉCURITÉ CIVILE



**SANICAR®**

**Ambulances**

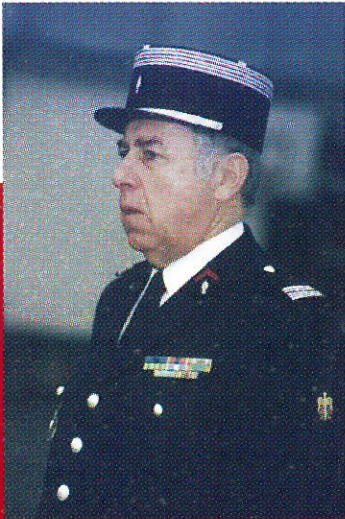
**1977 - 1997**  
**SANICAR®**  
*fête ses 20 ans.*

Zone Industrielle de Colombe  
58690 Le Grand Lemps (France)  
Tél. : 04 76 55 87 22  
Fax : 04 76 55 98 57  
Télex : 308 435 F





# “LA TÂCHE N’EST PAS ACHEVÉE, ET TU ES PARTI...”



La croix de chevalier de la légion d'honneur avait été remise au Colonel JAMAIN lors du congrès national de Mâcon par M. Jean-Louis DEBRÉ, Ministre de l'intérieur.



“Ta vie est une belle ouvrage...” En ces termes, le Colonel CAVALLIN, successeur du Colonel JAMAIN, a rendu un vibrant hommage à son collègue : “Quelle tristesse ! Les abords de la gare du Nord, de la rue de Dunkerque, le siège de l'Œuvre des Pupilles Orphelins de Sapeurs-Pompiers, siège de la Fédération sont pleins de ta présence. À tous les endroits, je retrouve ta haute silhouette bien charpentée, solide. Tu es partout. Assis au bureau du Président hier soir, tard, devant des dossiers que tu connaissais dans le plus petit détail, je t'entendais me donner tes conseils toujours éclairés par tant d'expérience forgée au cours de ces longues années passées à la présidence, mais qui, en fin de compte, ont été bien courtes.

Quelle tristesse ! Tous les départements de France résonnent encore de ta voix forte, de tes discours copieux et chaleureux. C'est que tu voulais tellement en dire ! C'est que tu tenais tellement à faire passer les messages. C'est que tu tenais tellement aux enfants !

Quelle tristesse !

Les Pupilles Orphelins de Sapeurs-Pompiers ont intégré ton image, ta façon d'être, ta façon de les rudoyer, c'est à dire ta façon de les aimer, comme tu as aimé tes propres enfants, sans démagogie, affectueusement, pleinement.

Quelle douleur !

Quelle douleur pour ta famille, ta femme Magdeleine, discrète, réservée, toujours à tes côtés, que j'embrasse au nom de tous tes amis : les Sapeurs-Pompiers français. Ton fils Pierre, Capitaine, auquel je donne une fraternelle accolade au nom de tous les collègues ; Ton fils Claude, que je salue, en lui adressant les signes de toute notre compassion ; Et toute la famille que je salue respectueusement.

Quelle activité ! quelle volonté de faire ! quelle générosité ! Tous ceux qui ont côtoyé le Colonel JAMAIN au cours de sa carrière reconnaissent ses qualités professionnelles et ses qualités de meneur d'hommes. Tu as toujours su développer autour de toi l'envie du bien faire, du

mieux faire, la belle ouvrage. Tes collaborateurs ont toujours su pouvoir compter sur toi car tes qualités de cœur ont été à tout moment mises en avant, tant dans la difficile activité administrative quotidienne que dans tes activités extra-professionnelles. Être au service des autres et œuvrer pour le bien public ont été ton leitmotiv car, toute la vie, tu as œuvré pour les autres. Tu as servi la République. Tu as servi tes semblables. N'hésitons pas ! tu t'es dévoué.

Le temps que tu as passé a été construction.

L'Œuvre est solide, forte ; la famille est belle, nombreuse, réunie dans sa diversité, réunie sur la base d'un concept fort : donner, donner aux enfants ; donner aux enfants pour les conduire à la vie d'adulte dans les meilleures conditions. Tu as ainsi développé le sens de la solidarité, mais tu as développé aussi la démarche de solidarité. Tu as mis en œuvre un grand mouvement auquel nous participons tous.

Nous sommes, chacun d'entre nous, liés à toi. Que ces quelques mots empreints d'une forte chaleur et d'une forte sincérité soient symboliquement, au nom de tous ici présents ou absents, la juste récompense de ton travail. La tâche n'est pas achevée... et tu es parti. C'est vrai la tâche n'est pas achevée. Mais nous sommes là, partageant ta conviction profonde. Tu nous as mis en route. Que la tristesse, la peine, la douleur, se transforment en espoir et en actes. Nous allons nous retrouver les manches pour continuer ton œuvre. Les enfants méritent cette volonté. Mon Colonel, Monsieur le président, Gaston, tu mérites la reconnaissance. Tu mérites que cette reconnaissance se régénère pratiquement sur le terrain pour le bien des Pupilles. Tu mérites un souvenir affectueux, respectueux et actif. Sois persuadé que tout à la fois les Pupilles qui te doivent tant et les plus jeunes qui te succèdent s'engagent à le perpétuer.”

Sous les voûtes séculaires de la cathédrale Saint-Gatien de Tours, construite sur un sanctuaire érigé en l'an 337 par Saint-Lidoire, a eu lieu la cérémonie des obsèques du Colonel Gaston JAMAIN, né le 15 juillet 1925



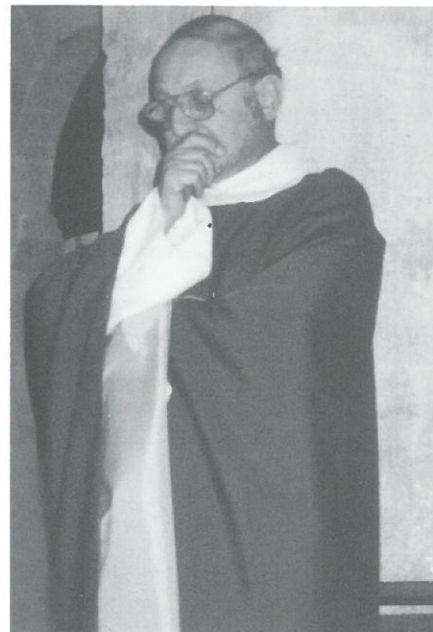
à Mouthiers (Charente), ôté bien trop tôt à l'affection des siens par un sombre dimanche de février.

Bien avant 15 heures, les délégations de Sapeurs-Pompiers, Officiers comme hommes du rang, se plaçaient sur l'esplanade faisant face à la cathédrale. En tête avaient pris place les plus hautes autorités : M. Daniel CANEPA, Préfet d'Indre-et-Loire (et ancien Directeur de la Sécurité Civile), le Colonel Jackie CAVALLIN, Président de l'Œuvre des Pupilles, le Colo-



nel Bernard JANVIER, Président de la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers français, le Général MARTIAL, Commandant la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris, Le Lieutenant-Colonel GREFF, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours d'Indre et Loire, le Commandant LEGRAS, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Indre et Loire, des représentants de l'Armée, de la Police, de la Sécurité Civile, de Corps de

rejoints par le Colonel CAVALLIN, le Général MARTIAL et le Colonel JANVIER. Le cercueil - sur lequel fut placé le casque du Colonel JAMAIN - fut porté par huit Sapeurs-Pompiers, tandis que les cloches retentissaient et que flottait un drapeau sur lequel étaient gravées les vertus des Sapeurs-Pompiers : "Sauver ou périr", "Courage et dévouement". Vertus auxquelles le défunt ne s'est jamais soustrait, tout au long de sa riche carrière.



**Le Père MIANE, officiant aux côtés de l'Évêque de Tours, déclarait :**  
*"Le Colonel JAMAIN, par son travail important tout au long de sa vie, nous invite à nous souvenir [...] Cher ami, tu as tracé un sillon d'ouverture, d'amour et de grandeur. Nous allons poursuivre sur ta lancée."*



Sapeurs-Pompiers, d'Unions Régionales et Départementales, ...

Un piquet d'honneur était constitué sur le parvis, tandis que la musique départementale des Sapeurs-Pompiers d'Indre-et-Loire (une des fiertés du Colonel JAMAIN, qui en fut le fondateur !) s'appêtait à saluer celui auquel elle doit tant.

Porté par sa garde, le drapeau précédait le cercueil, que suivaient la famille proche du Colonel JAMAIN, les autorités, puis la foule, compacte et recueillie.



### Un homme hors du commun...

**A** 14 h 58, le fourgon mortuaire portant la dépouille de "Papa JAMAIN" se présentait devant la cathédrale Saint-Gatien, où l'attendaient l'Évêque de Tours et le Père MIANE (Administrateur de l'ODP et Sapeur Volontaire en Dordogne),

Dans les travées, déjà occupées par une foule dense, le silence était assourdissant, l'émotion intense. Chacun se remémorait les instants, brefs ou durables, vécus avec cet homme hors du commun, à la stature impressionnante, au verbe parfois tranchant, à la grandeur d'âme égale à celle de son engagement auprès des orphelins de Sapeurs-Pompiers.

*Tes amis Sapeurs-Pompiers sont venus te rendre hommage, pleurer avec nous. Notre émotion est grande de t'entourer, toi qui a tant - et si bien - servi, avec dignité. Nous vivons un moment de reconnaissance, pour l'ardeur et la volonté de Gaston JAMAIN. Depuis que Dieu t'a rappelé à lui, on parle beaucoup de toi, dans toute la France. Ton action a été si forte pour les petits. Tu étais là dans les situations de détresse. Tu nous as donné l'exemple, montré le chemin sur la difficile route que les hommes ont à parcourir, parsemé d'obstacles et d'embûches.*





**M. le Préfet Daniel CANEPA :**  
*“Un homme unique et irremplaçable...”*

Ancien Directeur de la Sécurité Civile, le Préfet CANEPA a bien connu le Colonel JAMAIN, auquel il adressa un poignant message :

*“Celui que nous accompagnons cet après-midi vers son dernier séjour vaut la peine que nous nous arrêtions dans nos activités.*

*Nous voulons tous, par notre présence, te dire notre fidélité profonde. Lors des accidents et catastrophes, quand l'homme se sent petit, démuni, toi tu étais là, pour que l'aspect matériel n'accroisse pas davantage la douleur des enfants brisés par la perte de leur papa.*

*Ta place d'aujourd'hui sera la nôtre, un jour ou l'autre. Tu as de la chance, Gaston, d'avoir tant d'hommes et de femmes autour de toi.”*

*D'abord pour apprécier, rappeler et admirer l'existence de cet homme d'une profonde singularité, unique et irremplaçable.*

*Pour sa famille et pour ses proches il sera bien entendu irremplaçable, mais aussi pour nous tous. Ceux qui ont eu la chance de travailler avec lui, ou même simplement de l'approcher, savent combien Gaston JAMAIN fut un homme d'action, dans les combats livrés au feu comme à ceux de l'époque de la Résistance, où il a pareillement brillé. Il s'est même évadé pour aider à la libération de la France, puis il s'est battu en Indochine. Voilà un homme qui n'a jamais pu se satisfaire de l'immobilité des choses, des faits et des gens. Il a eu le goût de l'action toute sa vie. Il n'a jamais cessé d'innover. Il a réformé en profondeur le SDIS 37. Il ne s'est jamais contenté d'être un simple fonctionnaire. C'était un homme de tempérament, qui sut et dut faire preuve d'autorité, faisant clairement*



*entendre, en toutes circonstances, qu'il était le patron ! Le Colonel JAMAIN était fait d'une seule pièce, exigeant pour les autres comme il l'était pour lui. Fait de volonté et de passion, il a su obtenir le meilleur de ses hommes. C'était un homme de cœur aux grandes* ➔



## "Papa JAMAIN" : tout un poème

Lors de l'assemblée générale de l'Œuvre des Pupilles, le 16 mars 1996, un poème était lu au Colonel JAMAIN par un JSP, au nom des Pupilles, que nous reproduisons ici :

JAMAIN. À 17 h 08, le cortège funèbre sortait de la cathédrale Saint-Gatien, toujours porté par huit Sapeurs-Pompiers.

Tous les regards convergeaient alors une dernière fois sur le cercueil du Colonel JAMAIN, ultime présence palpable d'un homme qui aura tant fait pour les autres. Le drapeau lui rendait les honneurs, aux accents déchirés de la musique départementale, sous les yeux rougis de celles et ceux pour qui la disparition du Colonel JAMAIN n'effacera pas son souvenir.

→ qualités. Par son action au sein de l'ODP, il a fait preuve d'un dévouement de tous les instants. Je garderai de lui l'image d'un homme de bien d'un homme rare. Je me souviens avec émotion du jour où il a passé le témoin



au Colonel CAVALLIN. Citant un illustre auteur, je conclus en disant, pour honorer la mémoire du Colonel JAMAIN : "La mesure de l'amour est d'aimer sans mesure."



### Ferveur, dignité et simplicité

**D**urant les interventions, l'assistance retenait son souffle, attentive à ces propos qui évoquaient ce grand Monsieur que fut le Colonel Gaston JAMAIN. Son corps fut béni par chacun des participants à ces funérailles, faites de ferveur, de dignité et de simplicité. Le parvis de la cathédrale, que balayait un vent sec et glacial, était alors à nouveau occupé par les nombreux fidèles du Colonel

Qu'on ait pu l'appeler Gaston, mon Colonel ou "Papa JAMAIN", un homme de cette trempe ne disparaît jamais, même mort !

**Dossier réalisé  
par Jean-Louis AYACHE et  
Lucien DJANI  
(journaliste)  
Tous droits  
réservés à SFD-EPURE.**

*"En ce jour où tu dois nous  
quitter pour une retraite bien  
méritée*

*Je viens te dire merci pour ce  
que tu as fait.*

*Merci pour ton travail, tes  
idées, le temps que tu as passé.*

*Pour tous ceux dont le papa  
est parti au feu sans jamais  
revenir,*

*Pour ces enfants frappés par  
le malheur, pour leur avenir,  
Tu as donné, tendu les bras,  
tu les as protégés.*

*Parfois en papa tu t'es trans-  
formé et tu les as aimés.*

*Tu sais, Papa JAMAIN, on m'a  
décrit ton caractère et tes  
colères,*

*Mais on m'a dit aussi que  
c'était pour défendre mes frères.*

*Alors on te pardonne. Et que  
tous sachent que nous, les  
petits,*

*On voudrait que nombreux  
soient les "Papa JAMAIN" qui  
aient ton esprit.*

*Que, ce que tu as tracé, ils  
puissent le continuer,*

*Afin que nous puissions tou-  
jours, dans leur cœur, être là.*

*Nous, on ne t'oubliera pas et,  
plus tard, on dira :*

*Il a donné pour nous, il nous a  
aidés, aimés, choyés.*

*Il a toujours été là quand on a  
eu froid et peur,*

*Il a montré la voie et, sa main  
sur le cœur,*

*A agrandi notre Œuvre. Et nous  
n'oublierons pas*

*Celui qui, souvent, très souvent,  
a remplacé notre Papa."*

**Les Orphelins  
de Sapeurs-Pompiers Français**



Cessieu :

# un Sapeur-Pompier blessé par son motoculteur

**L**e Sergent Guy BEL, du CPI de Cessieu, a été gravement blessé par son motoculteur, alors qu'il jardinait dans sa maison, le 16 avril dernier.

Il a été vraisemblablement happé par le bas de son survêtement. Sa jambe droite a été particulièrement meurtrie par les pales de l'appareil.

Il a fallu plus de 2 heures pour que l'on puisse le découvrir. Son instinct de survie, amplifié par une vigoureuse envie de vivre, a permis à Guy BEL d'effectuer les gestes que sa mission de Sapeur-Pompier lui avait enseigné.

Tous ceux qui l'ont vu à l'hôpital de Grenoble ont été étonnés par la volonté de ce collègue. Avec beaucoup de sang froid, de bons sens et de sérénité, il a envisagé son problème et les conséquences, tant dans sa vie professionnelle que celle de Sapeur-Pompier. Faisant contre mauvaise fortune bon cœur, Guy BEL s'investira encore plus dans sa mission de Sapeur-Pompier, où son expérience personnelle sera profitable à ceux à qui il enseignera et prônera la sécurité.

*Tous les Sapeurs-Pompiers du département, et bien sûr la rédaction du journal, adressent leurs vœux de réta-*

*blissement et de réadaptation à Guy BEL, l'assurant de leurs sentiments amicaux les plus forts.*

## DERNIÈRE HEURE

**Notre collègue assistait au congrès départemental de Beaurepaire - le 22 juin 1997 - en tenue.**

**Bel exemple de volonté à méditer!**

## VOIR POUR SAVOIR CENTRALE DE CREYS-MALVILLE



**Dans l'Isère, une centrale nucléaire pas tout à fait comme les autres.**

La centrale de Creys-Malville (dont le réacteur est appelé Superphénix), est un prototype industriel réalisé dans le cadre d'une coopération européenne de développement et de mise au point de la filière des réacteurs à neutrons rapides.

Quel que soit son mode de fonctionnement, ce type de réacteur est, pour l'instant, le seul outil industriel capable de transformer des déchets radioactifs à vie longue en déchets radioactifs à vie courte.

**Chaque année, la centrale de Creys-Malville accueille quelque 8 000 visiteurs.**

**Pourquoi pas vous ?**

**NERSA**  
EDF ENEL SBK

CNPE de Creys-Malville  
BP 63 - 38 510 Morestel





# HEWLETT PACKARD

### HEWLETT-PACKARD FRANCE

Etablissement Industriel  
de Grenoble  
5, avenue Raymond Chanas-Eybens  
38053 GRENOBLE CEDEX 9  
Tél. : 04 76 14 40 00

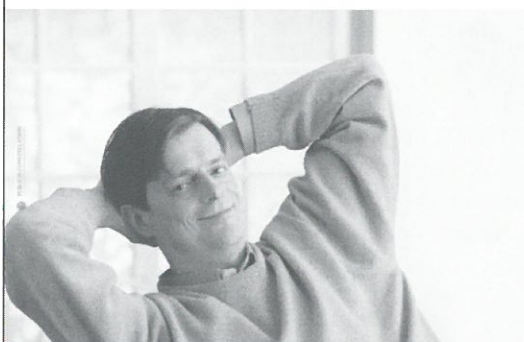
### HEWLETT-PACKARD FRANCE

Etablissement Industriel  
de l'Isle d'Abeau  
Avenue Steve Biko  
38090 VILFONTAINE  
Tél. : 04 74 82 30 00

### HEWLETT-PACKARD FRANCE

Etablissement Commercial  
Mini Parc  
Rue du Vieux Chêne  
38240 MEYLAN  
Tél. : 04 76 90 38 40

17095



L'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours. La vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur devra rembourser les sommes versées.

## PRÊTS IMMOBILIERS

### Empruntez avec sérénité, nous prêtons sans hypothèque.

Pour vous permettre d'acheter une maison, un appartement ou de faire vos travaux en toute sérénité, la Banque Populaire vous propose des prêts sans hypothèque.

Renseignez-vous dans les agences  
Banque Populaire du Dauphiné et des Alpes du sud



**Nous ne sommes pas populaires sans raisons**

17094



## CFEI SAPHYMO-STEL

20, av. de Grenoble - 38170 SEYSSINET-PARISSET  
Tél. : 04 76 49 32 50 - Fax : 04 76 96 20 90

### TRAITEMENT THERMIQUE PAR INDUCTION

*Spécialisée dans le chauffage par induction pour les traitements thermiques, CFEI a su se diversifier en créant différents pôles de recherche et d'applications tels que : le thermoscellage, les brasages, les plasmas inductifs, les fours sous vide et les applications nucléaires.*

17072

## Le meilleur moyen de s'éclairir la voie dans les embouteillages.



Avec Tag, le temps de trajet ne dépend pas de la circulation. En roulant sur des voies réservées, en passant aux feux en priorité, Tag met les transports urbains sur la voie de la fluidité.

Mieux vivre sa ville



TAG 05/95

17079



# Statuts de la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France

*Les statuts de la Fédération, qui étaient en préparation depuis plusieurs mois, ont été adoptés et votés par l'Assemblée Générale des Présidents d'Union, réunis à Paris le 26 avril dernier.*

*Nous avons fait attendre la parution de ce journal pour les publier le plus rapidement possible, d'autant plus que la désignation des grands électeurs prévue dans ce texte se fera au moment de la sortie de notre revue.*

*Le département de l'Isère, compte tenu de son effectif déclaré et cotisant à la FNSPF, qui est de 5 179, doit désigner 51 électeurs (1 par fraction complète de 100) pour mettre en place le collège des grands électeurs, dont l'élection est régionalisée. Rhône-Alpes devra donc élire 56 grands électeurs (1 par fraction complète de 500) et ce*

*seront les 51 électeurs de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Isère qui, avec leurs collègues des 7 autres départements procéderont à ce vote.*

*Sont membres de droit de ce collège départemental : le Président de l'Union Départementale, le Directeur Départemental, les membres du Conseil d'Administration (31).*

*Le Conseil d'Administration désignera les 18 autres membres nécessaires à ce vote au cours de sa réunion du 30 mai, à Beaurepaire.*

*Le journal de la Fédération fera mention des modalités de l'élection nationale, dont vous trouverez l'information claire et précise à la suite des statuts, publiés ci-après :*

## STATUTS

**n° 153 - 037**

*Modifiés le 5 octobre 1969, le 4 octobre 1971, le 8 octobre 1972 et le 26 avril 1997.*

## FORMATION

### ET BUT

#### Article premier

Il est formé une association dénommée "Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France" entre les Sapeurs-Pompiers en activité et les membres associés mentionnés à l'article 8, les groupements de Sapeurs-Pompiers dotés de la personnalité morale, adhérant à la Fédération.

#### Article 2

Les groupements adhérant à la Fédération sont des structures associatives (amicales, Unions Départementales, Unions Régionales), qui déterminent librement leurs statuts et leur fonctionnement, dans le respect des lois et règlements en vigueur et des principes de démocratie contenus dans la Charte de la Fédération.

#### Article 3

Les Unions Départementales et Unions Régionales modifient librement leurs statuts.

Toutefois, les modalités de désignation des dirigeants des Unions Départementales et des Unions Régionales, les objectifs poursuivis, et leurs modes de fonctionnement sont harmonisés, afin de conférer la même légitimité à chaque Union.

À cette fin, la Fédération, dans le respect de la liberté associative, propose des modèles de statuts et une charte des principes devant régir les différentes associations, tant au niveau départemental que régional.

#### Article 4

Les Amicales ne sont pas soumises au principe d'harmonisation tel que défini à l'article précédent.

#### Article 5

Le siège de la Fédération est fixé à Paris.

#### Article 6

*La Fédération a pour but :*

1° regrouper pour l'exercice de leurs missions, en se prêtant un mutuel appui, tous les Sapeurs-Pompiers,

2° étudier l'ensemble des questions relatives à l'organisation de la Sécurité Civile et de proposer toute mesure tendant au développement et à l'amélioration du service public dont ils ont la charge,

3° promouvoir l'image des Sapeurs-Pompiers dans la société,

4° veiller aux intérêts moraux et matériels des Sapeurs-Pompiers et d'assurer la défense de leurs droits, tant auprès des pouvoirs publics qu'en justice,

5° venir en aide à ses membres et à leurs familles en développant l'action sociale, dans un esprit de solidarité,

6° encourager et favoriser toute action dans tout domaine permettant de faire connaître et d'améliorer le savoir-faire des Sapeurs-Pompiers,

7° développer la formation et l'entraînement physique des Sapeurs-Pompiers,

8° dispenser l'enseignement du secourisme par les Sapeurs-Pompiers,

9° encourager le développement des sections de Jeunes Sapeurs-Pompiers et promouvoir leurs activités,

10° organiser annuellement le "Congrès national des Sapeurs-Pompiers de France",

11° favoriser les relations internationales, notamment à travers le Comité Technique International du Feu.



# COMPOSITION DE LA FÉDÉRATION NATIONALE

## Article 7

La Fédération nationale se compose de :

- a) membres actifs,
- b) membres d'honneur,
- c) membres bienfaiteurs,
- d) membres associés.

## Article 8

**MEMBRES ACTIFS :** ce sont les Sapeurs-Pompiers en activité, à jour de la cotisation fédérale.

**MEMBRES D'HONNEUR :** ce titre est décerné par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité Exécutif aux personnes physiques ou morales qui ont rendu ou sont à même de rendre des services éminents à la Fédération. Il peut également être décerné à titre étranger.

**MEMBRES BIENFAITEURS :** ce titre sera décerné à tout membre qui aura, par ses dons, apporté une aide matérielle à la Fédération.

**MEMBRES ASSOCIÉS :** les jeunes Sapeurs-Pompiers, anciens Sapeurs Pompiers et Sapeurs-Pompiers ayant spécifiquement en charge les services d'incendie et de secours dans les entreprises et services publics, les personnels administratifs, techniques et spécialisés des Services d'Incendie et de Secours, Unions Départementales et Régionales et de la Fédération, moyennant une cotisation.

## ADHÉSION - EXCLUSION ET DÉMISSION

### Article 9

L'Union Départementale est chargée de regrouper et encaisser les cotisations des membres actifs et associés pour le compte de la Fédération.

Les bulletins d'adhésion et cartes d'adhérents sont fournis par la Fédération.

### Article 10

*Est exclu de la Fédération :*

1° tout membre ayant fait l'objet d'une condamnation infamante, ayant forfait à l'honneur, ne jouissant plus de ses droits civiques et civils et dont la conduite privée ou publique serait de nature à nuire à la Fédération, à porter atteinte à sa dignité ou à sa réputation.

2° tout membre ayant causé un préjudice moral ou matériel à la Fédération.

### Article 11

L'exclusion sera prononcée à la majorité des voix par le Conseil d'Administration.

Tout membre mis en cause aura le droit de se défendre devant le Conseil. Il pourra se faire assister par une personne de son choix. Il sera informé au moins dix jours à l'avance par lettre recommandée.

### Article 12

Toute démission devra être adressée par écrit au Président de la Fédération.

Tout membre exclu, démissionnaire ou non à jour de sa cotisation perd par ce fait tout droit aux avantages de la Fédération.

## CONSEIL

### D'ADMINISTRATION

#### Article 13

La Fédération est administrée par un Conseil d'Administration de 43 membres.

Il est pourvu pour chaque siège à l'élection d'un membre titulaire et d'un membre suppléant. Les suppléants ne peuvent siéger au Conseil d'Administration que dans les conditions prévues au règlement intérieur. Ils poursuivent le mandat du titulaire jusqu'à son terme.

Le Conseil d'Administration est élu par les grands électeurs réunis en Collège Fédéral.

Seuls les membres du Collège Fédéral sont éligibles au sein du Conseil d'Administration.

Chaque région fédérale dispose d'au moins un siège au sein du Conseil. Aux fins d'être représenté au Conseil d'Administration, l'ensemble des départements d'Outre-Mer est considéré comme une région fédérale, ayant un représentant à ce Conseil.

Le Conseil d'Administration est présidé par le Président de la Fédération.

Le Président est assisté de :

- quatre Vice-Présidents,
- un Secrétaire Général,
- un Secrétaire Général adjoint,
- un Trésorier Général,
- un Trésorier Général adjoint.

### Article 14

Le mandat des membres du Conseil d'Administration est de six ans, renouvelable par moitié tous les trois ans.

Les membres du Conseil d'Administration sont rééligibles sans limitation de durée.

### Article 15

Le Conseil d'Administration règle par ses délibérations toutes les affaires de la Fédération, la représente vis-à-vis des tiers, arrête les comptes de l'exercice clos et le budget qui sont soumis au Collège Fédéral après avis de la Commission des Finances, prend toutes les mesures qui ne sont pas du ressort du Collège Fédéral.

Le Conseil d'Administration se réunit au moins trois fois par an à l'initiative du Président. En outre, il est réuni à la demande du Comité Exécutif ou d'un tiers des membres composant le Conseil.

### Article 16

Tout membre du Conseil d'Administration qui aura manqué à trois séances consécutives sans en avoir préalablement informé le Président, sera considéré comme démissionnaire de ses fonctions.

### Article 17

Les fonctions de membre du Conseil d'Administration sont gratuites. Il ne leur sera alloué aucune espèce d'indemnité, pour quelque motif que ce soit, autre que des remboursements de frais.

Le Conseil d'Administration détermine les conditions de règlement des frais de déplacement et de représentation engagés par les membres du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif.

## COMITÉ EXÉCUTIF

### Article 18

Le Comité Exécutif se compose, outre le Président, des quatre Vice-Présidents, du Secrétaire Général, du Trésorier Général, du Secrétaire Général adjoint et du Trésorier Général adjoint.

Il est chargé de l'exécution des affaires de la Fédération.

Il peut prendre des décisions d'urgence à titre de sauvegarde. Dans ce cas, il rend compte de ses décisions au Conseil d'Administration, lors de la réunion la plus proche.

### Article 19

Les membres du Comité Exécutif sont élus en son sein par le Conseil d'Administration, sur proposition du Président.

Les membres du Comité Exécutif sont renouvelés tous les trois ans. Ils sont rééligibles sans limitation de durée.

Le Président peut disposer d'un organe de communication. Il peut également s'adjoindre un conseiller technique qui participera aux travaux du Comité Exécutif et du Conseil d'Administration.



## Article 20

Le Président de la Fédération préside le Collège Fédéral, le Conseil d'Administration, le Comité Exécutif et les Commissions.

Il peut déléguer ces fonctions.

Il est le représentant de la Fédération et veille à l'observation rigoureuse des Statuts. Pour tout vote ou scrutin et en cas de partage, sa voix est prépondérante.

En cas d'absence ou d'empêchement, il est remplacé par l'un des Vice-Présidents désigné par le Conseil d'Administration.

## Article 21

Le Secrétaire Général est responsable de l'administration générale.

Il convoque le Collège Fédéral, le Conseil d'Administration et le Comité Exécutif à la demande du Président.

Il est secondé par le Secrétaire Général adjoint.

## Article 22

Le Trésorier Général est chargé de la comptabilité et du règlement des dépenses de la Fédération. Il établit le projet de budget et l'arrêté des comptes de l'exercice.

Il est secondé par le Trésorier Général adjoint.

Il peut, avec l'autorisation du Président, signer tous les actes de dépôt, de transfert ou de remboursement, consentir à l'annulation de tous titres ou certificats nominatifs, faire toutes déclarations d'ordre comptable, acquitter tous impôts ou taxes.

# COLLÈGE DES ÉLECTEURS

## Article 23

### 23.1 : composition et rôle

Sont constitués des collèges des électeurs, comprenant des membres de droit et des membres désignés par les unions départementales.

Ces collèges désignent les grands électeurs selon les modalités prévues à l'article 28.

### 23.2. : circonscription électorale.

La région fédérale sert de circonscription au collège des électeurs.

Le découpage en régions fédérales correspond au découpage des Unions Régionales dûment constituées et enregistrées au jour de l'approbation des présents statuts.

Les représentants des Unions Départementales rattachées à une région fédérale seront électeurs au sein de cette région fédérale.

## Article 24

Les Présidents d'Unions Départementales et Unions Régionales visées à l'article 23.2 et les Directeurs Départementaux des Services d'Incendie et de Secours sont électeurs de plein droit.

En cas de cumul de mandats ou de fonctions, chaque électeur ne vote qu'à un seul titre.

## Article 25

Chaque Union Départementale désigne parmi ses administrateurs un nombre de représentants ayant la qualité d'électeur, en proportion du nombre d'adhérents qu'elle regroupe.

Chaque Union Départementale a droit à un électeur par tranche complète de 100 adhérents à jour de leurs cotisations, avec au moins un électeur pour les Unions représentant un effectif total inférieur à cent.

Dans l'hypothèse où le nombre d'administrateurs de l'Union serait insuffisant pour atteindre le quota d'électeurs auquel elle a droit, l'Union désigne en complément des électeurs n'ayant pas la qualité d'administrateurs.

Le mandat des électeurs est de trois ans. Ils sont rééligibles sans limitation de durée.

# COLLÈGE DES GRANDS ÉLECTEURS

## Article 26

Il est constitué un collège des grands électeurs comprenant des membres de droit et des membres élus par les collèges des électeurs.

Les grands électeurs doivent être membres actifs de la Fédération.

Le collège des grands électeurs se réunit en Collège Fédéral et en Assises, selon les modalités prévues aux articles 29 et 30.

Au sein du Collège Fédéral et des Assises, chaque grand électeur ne peut être porteur que d'un seul pouvoir.

## Article 27

Les Présidents d'Unions Départementales et Régionales visées à l'article 23.2 sont membres de droit du collège des grands électeurs.

Toutefois, si les statuts d'une Union Départementale ou Régionale sont en contradiction avec les principes contenus dans la Charte, le Président de cette Union n'est pas membre de droit. Il reste néanmoins éligible dans les conditions prévues à l'article 28.

## Article 28

Outre les Présidents d'Unions Départementales et Régionales membres de droit, sont éligibles en tant que grands électeurs au sein de la région fédérale, tous les Sapeurs-Pompiers en activité qui sont administrateurs d'Unions Départementales et ont été désignés comme électeurs par leur Union Départementale ainsi que les Directeurs Départementaux des Services d'Incendie et de Secours.

Chaque région fédérale élit, parmi ses électeurs, un grand électeur par tranche complète de 500 adhérents à jour de leurs cotisations, déduction faite des membres de droit.

Le vote a lieu par correspondance.

Le mandat des grands électeurs est de trois ans. Les grands électeurs sont renouvelés en même temps que les électeurs. Ils sont rééligibles sans limitation de durée.

## Article 29

Le Collège des grands électeurs se réunit en Collège Fédéral pour élire le Conseil d'administration et le Président parmi les membres du Conseil. Il ne peut valablement délibérer que si la moitié de ses membres sont présents ou valablement représentés au moment du vote.

Chaque membre du Collège Fédéral ne peut être porteur que d'un pouvoir.

## Article 30

Le Collège des grands électeurs se réunit en Assises, au moins une fois par an, lors de la tenue du Congrès national des Sapeurs-Pompiers de France. Il peut être réuni en outre à la demande du Président, des deux tiers des membres du Conseil d'administration ou des deux tiers des membres qui le composent.

Un débat sur les grandes questions d'orientation relatives à l'évolution de la Fédération doit être organisé pendant ces Assises.

L'ordre du jour est arrêté par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité Exécutif.

À ce titre, le Collège des grands électeurs prend des résolutions soumises à l'approbation du Conseil d'Administration de la Fédération.



Lorsqu'il débat d'une question ayant préalablement fait l'objet d'un rapport d'une commission, ce rapport doit lui être communiqué.

## COMMISSIONS

### Article 31

Les commissions fonctionnelles comprennent :

- la commission des finances,
- la commission d'administration générale.

Elles sont uniquement composées de membres du Conseil d'Administration.

### Article 32

Les commissions catégorielles font valoir et défendent les intérêts de chaque catégorie de Sapeurs-Pompiers.

Elles traitent des questions relatives à l'organisation générale des Services d'Incendie et de Secours, et à la formation du personnel.

- Elles comprennent huit commissions :
- commission des Directeurs Départementaux des Services d'Incendie et de Secours,
  - commission des Chefs de Centre et Officiers Professionnels,
  - commission des Chefs de Centre et Officiers Volontaires,
  - commission des Sous-Officiers et hommes du rang Professionnels,
  - commission des Sous-Officiers et hommes du rang Volontaires,
  - commission du Service de Santé et de Secours Médical,
  - commission des Anciens Sapeurs-Pompiers,
  - commission des Jeunes Sapeurs-Pompiers.

Chacune de ces commissions est composée d'un représentant appartenant à la catégorie concernée par région fédérale, élu par son collège, et des membres du Conseil d'Administration appartenant à la même catégorie.

Le Président délégué de chaque commission catégorielle doit être membre du Conseil d'Administration.

Chaque commission catégorielle désigne en son sein un rapporteur.

### Article 33

Les commissions spécialisées traitant des questions spécifiques sont définies par le règlement intérieur.

Chaque commission spécialisée est composée d'un représentant par région fédérale, désigné par le Conseil d'Administration de l'Union Régionale en fonc-

tion de ses qualifications et de ses compétences dans le domaine concerné.

Le Président délégué de chaque commission spécialisée doit être obligatoirement membre du Conseil d'Administration.

Chaque commission spécialisée désigne en son sein un rapporteur.

### Article 34

Pourront être créées, en cas d'urgence ou de besoins, par le Comité Exécutif, des commissions spécialisées temporaires. Leur durée prend fin dès le dépôt des rapports.

### Article 35

Les commissions peuvent s'adjoindre des conseillers techniques après avis favorable du Conseil d'Administration de la Fédération.

À l'exception de celles prévues à l'article 34, les commissions sont permanentes.

Elles doivent rendre compte par un rapport écrit de leurs travaux au moins une fois par an au Conseil d'Administration.

Le rapporteur peut, à sa demande ou à la demande du Conseil d'Administration, être entendu par ce dernier.

Toute Union Départementale ou régionale peut à sa demande se faire communiquer les rapports écrits des commissions.

### Article 36

Les frais de déplacement des membres des commissions leur sont remboursés au même titre qu'aux membres du Conseil d'Administration.

### Article 37

Le rapporteur de la Commission des Finances donne lecture de son rapport annuel sur la gestion au Collège Fédéral pour approbation.

### Article 38

Trois Contrôleurs des comptes sont élus par le Collège Fédéral parmi ses membres. Ils sont renouvelables chaque année par tiers. Lecture de leur rapport est faite au Collège Fédéral pour approbation. Ce rapport doit être signé par au moins deux d'entre eux.

## PRODUITS

### Article 39

Les produits de la Fédération comprennent :

- 1° - les cotisations
- 2° - les subventions éventuelles
- 3° - les dons et legs
- 4° - les revenus de ses biens
- 5° - le produit des ventes annexes et rétributions diverses.

Les cotisations sont fixées chaque année par le Collège Fédéral sur proposition du Conseil d'Administration.

Dans ces cotisations, sont comprises les parts revenant :

- 1° - A la Fédération,
- 2° - A l'Œuvre des Pupilles Orphelins des Sapeurs-Pompiers Français,
- 3° - A diverses œuvres sociales,
- 4° - Au contrat de protection juridique.

Les cotisations sont payables avant le 30 juin.

## DISPOSITIONS

## GÉNÉRALES -

## DISSOLUTION

### Article 40

Toutes discussions politiques ou religieuses sont rigoureusement interdites.

### Article 41

L'année fédérale commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année.

### Article 42

Les présents statuts ne peuvent être révisés que par le Collège Fédéral et l'initiative ne pourra être prise en considération que si elle est faite au moins par la majorité absolue des membres composant le Collège ou le Conseil d'Administration.

Le Collège Fédéral ne peut valablement délibérer que si deux tiers des membres le composant sont présents au moment du vote.

Si ce quorum n'est pas atteint, il est procédé à une nouvelle convocation du Collège Fédéral dans un délai de six mois. Les décisions du Collège Fédéral sont alors valables, quel que soit le nombre des membres présents.

Dans tous les cas, les statuts ne peuvent être modifiés qu'à la majorité des deux tiers des membres composant le Collège Fédéral.

### Article 43

Un Règlement intérieur est établi par le Conseil d'Administration. Les modifications au Règlement ne peuvent être apportées par le Conseil que sur une proposition signée par au moins un tiers de ses membres ou sur celle du Président. La



modification est adoptée à la majorité des membres composant le Conseil d'Administration.

## Article 44

En cas de dissolution prononcée dans les conditions prévues à l'article 42, le Collège Fédéral désigne un ou plusieurs Commissaires chargés de la liquidation de l'Association. Les biens meubles et immeubles seront employés à l'extinction du passif de la Fédération. Le surplus sera versé à l'Œuvre des Pupilles Orphelins des Sapeurs-Pompiers Français.

Certifié conforme et véritable  
Paris, le 26 avril 1997.

Le Président  
Colonel Bernard JANVIER

## Annexes aux statuts portant dispositions transitoires

*Les présentes dispositions ont pour objet de permettre la transition entre les institutions régies par les anciens statuts et celles qui seront régies par les nouveaux statuts adoptés. À ce titre, sont réglées par les présentes dispositions transitoires, les modalités de désignation des électeurs, des grands électeurs, et des membres du Conseil d'Administration et parmi ces derniers, le cas des membres dont le mandat se poursuit.*

### I- ÉLECTEURS :

Afin de permettre la désignation par les Unions Départementales de leurs électeurs, les instances fédérales sont chargées de communiquer aux Présidents d'Unions Départementales le nombre d'électeurs auquel chaque Union a droit, dans la proportion d'un électeur par tranche complète de cent adhérents à jour de leur cotisation au 31 décembre 1996.

Chaque Union Départementale transmet au Secrétaire Général de la Fédération, la liste des électeurs qu'elle aura désignés selon les règles qui lui sont propres.

Chaque Union Départementale désigne en tant qu'électeur, et par priorité, les Administrateurs de l'Union, le cas échéant, les Administrateurs suppléants,

et en tant que de besoin, d'autres électeurs n'ayant pas la qualité d'Administrateur ou de suppléant.

Après contrôle de la liste ainsi communiquée, aux fins de vérifier que les membres désignés par chaque Union Départementale sont à jour de leur cotisation, le Secrétaire Général de la Fédération transmet la liste fournie par chaque Union Départementale au Président d'Union Régionale à laquelle l'Union Départementale est rattachée, afin de permettre l'organisation des élections au sein de la Région Fédérale.

### II GRANDS ÉLECTEURS :

Les instances fédérales transmettent aux Présidents d'Union Régionale, le nombre de postes de grand électeur à pourvoir au sein de chaque Région Fédérale concernée à proportion d'un grand électeur par tranche complète de cinq cents adhérents à jour de leur cotisation au 31 décembre 1996.

Le secrétaire Général de la Fédération procède à l'appel des candidatures aux postes de grand électeur au sein de chaque Région Fédérale.

L'appel de candidatures est lancé par la voie de l'organe de presse de la Fédération.

Par ailleurs, chaque Président d'Union Régionale réitère par courrier adressé à chaque Président d'Union Départementale ledit appel de candidature.

Les Présidents d'Union Régionale recueillent les candidatures avant la date limite de dépôt fixée par le Secrétaire Général de la Fédération.

Les Présidents d'Union Régionale transmettent sans délai les candidatures enregistrées au Secrétaire Général de la Fédération qui vérifie l'éligibilité de chaque candidat au regard de sa qualité d'Administrateur de l'Union Départementale et de sa qualité d'adhérent à jour de sa cotisation au 31 décembre 1996.

Le Secrétaire Général de la Fédération communique à chaque Président d'Union Régionale la liste des candidats éligibles à la fonction de grand électeur, ainsi que les bulletins de vote.

Chaque Président de Région Fédérale recueille le vote par correspondance des électeurs en vue de la désignation des grands électeurs, pendant une période qui ne peut être inférieure à quinze jours, et qui est déterminée par le Secrétaire Général de la Fédération.

En accord avec les Présidents d'Unions Régionales, le Secrétaire Général de la Fédération fixe les dates du jour

du dépouillement des votes pour l'ensemble des Régions Fédérales.

Le dépouillement des votes est réalisé dans chaque Région Fédérale par un bureau de vote composé du Président de l'Union Régionale faisant fonction de Président du bureau, assisté des Présidents des Unions Départementales rattachées à l'Union Régionale, ou, en cas d'empêchement d'un Président d'Union Départementale, d'un Vice-Président de l'Union Départementale, d'un Vice-Président de l'Union Départementale concernée.

Après vérification, le Président de l'Union Régionale, Président du bureau de vote, proclame les résultats et les communique sans délai au Secrétaire Général de la Fédération.

Les Présidents d'Union Départementale tiennent les résultats des élections au siège de grand électeur à disposition des électeurs, lesquels peuvent les consulter au siège de l'Union Départementale.

### III CONSEIL D'ADMINISTRATION ET PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION :

#### 1- ÉLECTION :

Après transmission par les Présidents d'Union Régionale de la liste des grands électeurs élus par chaque Région Fédérale, le Secrétaire Général de la Fédération arrête définitivement la liste des grands électeurs membres de droit et membres élus.

Cette liste, établie par ordre alphabétique, est publiée par voie de presse interne à la Fédération et tenue à disposition par le Président d'Union Régionale ou toute personne par lui désignée, à chaque siège d'Union Régionale.

Le Secrétaire Général de la Fédération procède à l'appel des candidatures aux postes d'Administrateur et de Président de la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers.

Tout membre du Collège des grands électeurs, qu'il soit membre de droit ou membre élu est éligible au Conseil d'Administration.

Tous les membres du Collège des grands électeurs reçoivent individuellement l'appel des candidatures qui fixe la date limite de dépôt de candidature.

Le Secrétaire Général de la Fédération enregistre les candidatures pendant un délai qu'il a fixé et qui ne peut être inférieur à quinze jours.

Le Secrétaire Général de la Fédération publie la liste des candidats aux postes de



membres du Conseil d'Administration, ainsi que la liste des candidats à la Présidence de la Fédération par voie de presse interne à la Fédération.

Ces listes de candidatures sont disponibles à chaque siège d'Union Régionale et chaque siège d'Union Départementale.

En vue de l'élection des Administrateurs et du Président de la Fédération, chaque grand électeur est convoqué individuellement afin de participer au Collège Fédéral, instance compétente pour ces élections. Les convocations individuelles doivent être expédiées au moins un mois avant la date de l'élection.

## 2- POURSUITE DES MANDATS EN COURS :

Aucun mandat en cours ne verra sa durée initiale diminuée à l'occasion de la mise en œuvre des présents statuts.

Le mandat des administrateurs en fonction le jour de l'approbation des présents statuts se poursuivra comme ci-contre :

La notion d'administrateur national et régional est supprimée pour les administrateurs issus de l'ancienne procédure qui seront grands électeurs de droit jusqu'au terme de leur mandat.

Pour l'installation du nouveau Conseil d'Administration, il est procédé à l'élection de 17 administrateurs qui seront répartis, par tirage au sort, à raison de 4 dans la nouvelle série A et 13 dans la nouvelle série B.

De ce fait, la nouvelle série A comprendra 21 administrateurs dont le mandat prendra fin en 2000, la nouvelle série

B comprendra 22 administrateurs dont le mandat prendra fin en 2003.

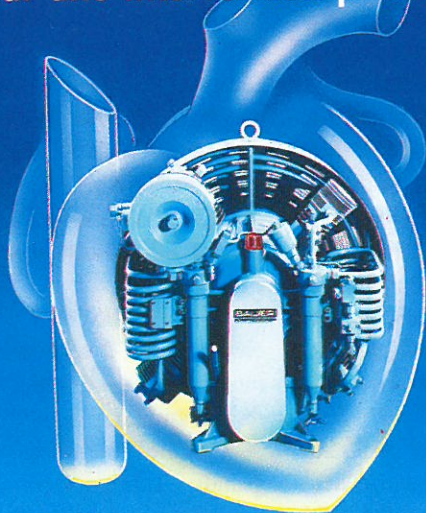
Les suppléants des administrateurs régionaux actuels conservent le bénéfice de leur mandat pour la durée du mandat du titulaire restant à courir. Les Administrateurs Nationaux en fonction cooptent parmi les grands électeurs issus de leur région Fédérale un suppléant.

## 3 - Dispositions diverses :

Les instances actuellement existantes feront application des dispositions des présents statuts, jusqu'à leur prochain renouvellement.

Anciennes séries	Nombre d'administr.	Début de mandat	Fin de mandat	
			Nouvelles séries A	Nouvelles séries B
Série A	8	1993	1997	2003
Série B	8	1994	2000	
Série C	9	1995	2000	
Série D	9	1996		2003

## Compresseurs Haute Pression Bauer Un Air plus Pur pour une Intervention plus Sûre



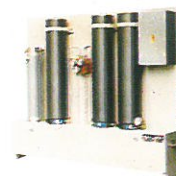
### GAMME COMPLÈTE POUR LES SERVICES INCENDIE

- Stations de gonflage complètes.
- Cellules d'assistance respiratoires.
- Compresseurs mobiles.
- Compresseurs portables.
- Systèmes de filtration.
- Mise en conformité.

Compresseurs



Traitement



Compresseurs de 15 à 500 bar pour des débits de 5 à 1500 m<sup>3</sup>/h.

Compresseurs sans huile.

Traitement.

Stockage et distribution.



Distribution

**BAUER**  
COMPRESSEURS

Stockage

60, av. Franklin D. Roosevelt - 73100 AIX-LES-BAINS  
Tél. 79 88 21 00 - Téléc 309 755 - Fax 79 88 21 14



Accident de l'A 480 à Saint-Égrève

# vitesse et imprudence

**L**e Sapeur-Pompier gravement blessé par un chauffard, alors, qu'il intervenait sur un accident vendredi soir, 21 février 1997, a subi une importante opération aux jambes hier midi. L'inconscience du conducteur qui a percuté les secouristes aurait pu avoir des conséquences dramatiques.

Les trois Sapeurs-Pompiers blessés sur l'autoroute A 480, alors qu'ils achevaient une opération de secours routier au niveau de la bretelle de sortie "Saint-Egrève-zone industrielle" (quelques centaines de mètres avant la "patte d'oie" qui matérialise la jonction entre l'A 480 et l'A 48), sont hors de danger. L'un d'eux, gravement touché aux membres inférieurs, a subi une opération importante le samedi 22 février 1997, à l'hôpital Michallon. Yannick PIRAUD, 20 ans, Sapeur-Pompier Volontaire au Centre de Secours Principal de Grenoble, souffre de plusieurs fractures aux chevilles et aux péronés et d'un léger traumatisme crânien.

Ses collègues, Sapeurs-Pompiers Professionnels grenoblois, Michel FANTINI, 35 ans, et Jean-Marc SCOTTO, 48 ans, ont respectivement été victimes de contusions multiples et de fractures aux orteils.

Les secouristes commençaient à se désengager d'un accident sans gravité (un blessé léger) lorsqu'ils ont été percutés par une "Alfa Roméo 164" roulant à très vive allure. On ignore encore comment, malgré les gyrophares et la signalisation encore en place, le jeune conducteur de la voiture n'a vu les véhicules des Sapeurs-Pompiers qu'au dernier instant.

En outre, il est extrêmement surprenant - sauf à parler d'imprudence caractérisée, voire même d'inconscience totale - que la vitesse de l'Alfa Roméo ait été si importante, alors que toutes les autres voitures roulaient au pas à l'approche des lieux de ce premier accident.

Les policiers du Corps urbain, chargés de faire la lumière sur les faits, devraient en savoir plus dans les prochains jours.

Comme l'ont expliqué ensuite les Sapeurs-Pompiers qui intervenaient sur cette opération banale, les véhicules de secours étaient rangés à la file, dans l'espace qui sépare l'A 480 de la voie de sortie.

Quelques secondes avant l'arrivée subite de l'Alfa Roméo, un secouriste venait d'enlever un triangle lumineux de balisage situé environ 80 mètres en aval du premier véhicule des Sapeurs-Pompiers, la camionnette de commandement (VPC). Deux autres soldats du feu s'étaient substitués au triangle, comme il se doit en pareil cas, tenant à la main des torches afin de protéger le désengagement de leurs collègues.

## Propulsé dans les airs

Plusieurs cônes de sécurité étaient encore disposés sur le côté des camions de secours lorsque l'Alfa Roméo, surgie d'on ne sait où, est arrivée à pleine vitesse, avant de freiner, éviter le VPC, puis percuter le camion de secours routier (VSR) au moment où le premier Sapeur-Pompier, Yannick PIRAUD, s'employait à ranger le triangle lumineux dans le flanc gauche du véhicule. Le malheureux a alors été fauché, assommé sur le coup.

Au même instant, deux autres Sapeurs-Pompiers marchaient le long du flanc droit du VSR. Ils n'ont eu le temps que d'en-

tendre un grand crissement de freins et ont été percutés par le VSR, qui a été projeté sur cinq ou six mètres. L'un d'entre eux, Michel FANTINI, n'a, comme le disaient hier ses collègues, "rien compris à ce qui lui arrivait". Il a été propulsé dans les airs, a traversé la voie constituée par la bretelle de sortie, est passé au-dessus de la glissière avant d'atterrir, groggy, dans l'herbe du talus. Il est, pourtant, quasiment indemne ! Son collègue, Jean-Marc SCOTTO, a également été "poussé" par le VSR, dont une roue lui a écrasé un pied.

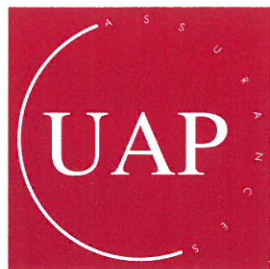
Immédiatement après ce "contre-accident", de nombreuses ambulances du SAMU et des Sapeurs-Pompiers ont été demandées d'urgence sur les lieux par le Chef des opérations de secours, le Lieutenant NAVILLE. L'A 480 a alors été totalement bloquée durant une demi-heure.

## La fièvre du vendredi soir

Voilà de nombreuses années que ce type d'accident n'était pas survenu dans la région. Au delà, dans ce cas particulier, de l'imprudence, du manque de maîtrise et d'expérience dont a fait preuve le conducteur de l'Alfa Roméo, cet accident est révélateur de l'insécurité régnant sur les routes et les autoroutes de l'agglomération lors des départs de week-end. L'énervement et la vitesse excessive, malgré la densité du trafic, sont bien souvent la cause de collisions survenant lors des départs. Ainsi, en quelques heures, ce vendredi, les Sapeurs-Pompiers de l'agglomération ont dû traiter une demi-douzaine d'accidents, dont la majorité n'a fort heureusement pas fait de victime...

Denis MASLIAH

(d'après Le Dauphiné Libéré du 23 février 1997)



2, avenue Félix Viallet  
38000 GRENOBLE  
Tél. 04 76 46 24 17  
Fax 04 76 87 82 36

## CABINET COUROT

L'ASSUREUR DES SAPEURS POMPIERS  
vous propose ses tarifs "groupe"  
Sapeurs-Pompiers automobile, habitation...

Rue de la Priola - 38660 LE TOUVET  
Tél. 04 76 08 49 90



# Une nuit de cauchemar

Dimanche 19 janvier 1997

**U**n terrible drame a brisé la vie d'une famille, dans la nuit du samedi au dimanche, à 3 h 45, dans le quartier de l'Île Verte à Grenoble. Un incendie a ravagé une maison individuelle.

Le bilan est très lourd. Une fillette de 10 ans est morte. Son père est grièvement brûlé et sa maman est en état de choc.

Quand les Sapeurs-Pompiers sont arrivés, la villa, située 3, rue Linné, était embrasée. Les flammes crevaient déjà la toiture, après avoir dévasté le rez-de-chaussée, le premier étage et le grenier.

De la maison en feu les Sapeurs-Pompiers ont rapidement évacué une jeune femme, profondément choquée. Nadia HILAIRE appelait désespérément Stéphanie, sa fille, dont la chambre était située au rez-de-chaussée. De son côté, son compagnon tentait, tout aussi désespérément, de la trouver. Confiée au SAMU, Madame HILAIRE a été conduite à l'hôpital Albert Michallon de Grenoble - La Tronche.

Pendant ce temps, les Sapeurs-Pompiers étaient à pied d'œuvre. Ils attaquaient l'incendie au niveau du rez-de-chaussée et par le toit, du haut d'une échelle pivotante, avec deux petites lances.



Stéphanie était JSP au Corps de Meylan où son papa était SPV.

Quelques minutes après avoir secouru Mme HILAIRE, les Sapeurs-Pompiers évacuaient son compagnon. Souffrant de profondes brûlures au deuxième et troisième degrés sur le visage, le torse et les membres supérieurs, Alain BERTRAND, 32 ans, agent de sécurité au CENG et Sapeur-Pompier Volontaire au Centre de Première Intervention de Meylan, était dans un état grave, mais ses jours ne sont plus en danger.

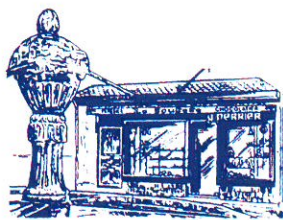
Tandis que les sauveteurs maîtrisaient le sinistre d'autres tentaient de localiser la petite Stéphanie. Le corps de la malheureuse fillette a été finalement découvert au premier étage, sous les restes calcinés d'un lit où elle avait tenté de se réfugier, avant de succomber asphyxiée.

À cinq heures, sous une pluie froide et fine, les Sapeurs-Pompiers ont achevé de déblayer les décombres. De la jolie maison, il ne restait plus que les murs noircis et la toiture trouée. Tout a été détruit.

Tôt dans la matinée, les Sapeurs-Pompiers, les Officiers de police de permanence et des experts sont retournés sur place, pour commencer à chercher la cause du sinistre. Ils ont établi que le foyer a pris au rez-de-chaussée de façon accidentelle. En revanche, la cause n'est pas établie.

Bien évidemment, l'Union Départementale était largement représentée aux funérailles de la jeune Stéphanie BERTRAND par son Président et de nombreux administrateurs.

Très émouvantes aussi étaient les délégations de JSP de l'Isère.



**PÂTISSERIE**  
**LA BOUFFETTE**

Marque et modèle déposés  
depuis 1926

*Pâtissier, chocolatier,  
Confiseur, glacier...  
chocolats fins,  
Glaces...*

Brigitte et Bernard PERRIER  
Place de la Mairie - 38710 MENS  
**Tél. : 04 76 34 63 24**



# Dans la plaine de la Bièvre, la relève du Volontariat est assurée grâce à l'école de Jeunes Sapeurs-Pompiers inter-Centres de la Bièvre

Créée 10 septembre 1992, la section regroupe le Centre de Secours de Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs et les Centres de Première Intervention de Brézins, La Frette, Saint-Siméon-de-Bressieux et Sillans. Elle s'étend sur un secteur de 13 communes.

L'encadrement et les cours sont dispensés par les Sapeurs-Pompiers des différents Centres. Le financement de cette école est assuré par les communes concernées, l'organisation de différentes activités, l'appel aux donateurs et au sponsoring.

La section ouvre ses portes début octobre et finit après le congrès départemental, fin juin. Les cours ont généralement lieu le samedi de 15 à 18 heures, dans les locaux des différents Corps.

## Son but

Regrouper les garçons et filles en vue de développer leur esprit de solidarité, leur proposer toutes activités concourant à leur épanouissement, les initier aux techniques propres aux Sapeurs-Pompiers.

Les candidats qui veulent rentrer dans la section sont toutes et tous animés d'une volonté profonde de sauver des vies et porter secours. Ils ont la "vocation", débordant d'enthousiasme et de dynamis-



me. Grâce à un encadrement motivé et pédagogique, ils apprennent à canaliser cette énergie efficacement. Certains d'entre eux se dirigeront vers une carrière de Sapeur-Pompier Professionnel. Les autres, la majorité, intégreront les Corps de Volontaires.

## Conditions d'adhésion

- être âgé de 11 à 15 ans
- avoir une autorisation parentale

- avoir passé une visite médicale et être reconnu apte par un Médecin-Capitaine.

## Formation et activité

- Tous les enfants reçoivent une formation sur :
- le secourisme
  - les manœuvres incendie
  - la discipline

- Beaucoup de temps est consacré à la pratique du sport :
- cross
  - parcours sportif
  - triathlon
  - athlétisme
  - grimper de corde
  - natation
  - sports collectifs

- Ils participent, au cours de l'année, aux compétitions départementales, régionales, voire nationales :
- cross







- concours de manœuvre
- parcours sportif
- sélection et congrès départemental.

Une sortie pédagogique est organisée chaque année, dans la mesure des moyens, telles la visite de la centrale nucléaire de Saint-Alban ou celle du musée des Sapeurs-Pompiers de Lyon.



## Objectif : le brevet de Cadet

Il sanctionne au terme de leur formation les compétences acquises par les Jeunes Sapeurs-Pompiers. Pour pouvoir se présenter au brevet de Cadet, il faut :

- être âgé de 15 ans révolu et avoir moins de 17 ans
  - avoir suivi une formation d'au moins deux ans
  - être titulaire de l'attestation de formation aux premiers secours.
- Le brevet comporte plusieurs épreuves :
- natation
  - athlétisme 100 m
  - 800 m
  - lancer de poids
  - saut en hauteur
  - grimper de corde
  - parcours sportif
  - manœuvre
  - secourisme
  - administration

Depuis 1993, 21 candidats ont été présentés, avec 15 réussites

- CS Saint-Etienne de Saint-Geoirs .... 10
- CPI Sillans ..... 3
- CPI Brézins ..... 1
- CPI Saint-Siméon-de-Bressieux ..... 1

Tous sont devenus Sapeurs-Pompiers actifs.

## Quelques chiffres

1992-1993 .....	25 JSP
1993-1994 .....	41 JSP
1994-1995 .....	36 JSP
1995-1996 .....	41 JSP
1996-1997.....	40 JSP

De nombreux résultats sportifs ont sanctionné et encouragé notre école de JSP, notamment en 1996, avec deux titres de champions de France, en catégorie "Cadets".

Mais l'ambition de l'école ne s'arrête pas là ! En effet, pour qu'une équipe soit efficace, il faut créer des liens. L'esprit d'équipe doit habiter les JSP. Il faut établir un climat de confiance, de solidarité, de "dévouement", c'est un travail difficile, dont s'acquittent parfaitement les moniteurs. Cependant, l'ambiance est détendue, chacun s'appelle par son prénom, sans pression hiérarchique. À l'heure des cours, la discipline règne et le travail est sérieux.

## Un dernier "mot"

Il faut rendre hommage à tous les moniteurs, dont le travail est considérable. Cette école rassemble des personnes dynamiques, généreuses, pleines d'espoir, qui mettent en valeur le sens des responsabilités et de la solidarité.

*Le Président Lieutenant A. PEREIRA*



**VÉHICULES ANTI-INCENDIE  
ET DE SECOURS**

# sides

**AÉRONAUTIQUE - PÉTRO-CHIMIE - SÉCURITÉ CIVILE**



182, rue de Trignac - B.P. 146 - 44603 SAINT-NAZAIRE cedex - tél. 02 40 17 18 00 - fax 02 40 17 18 03



Une espèce menacée :

# le bénévole des milieux associatifs

*Le bénévole (activus benevolus) est un mammifère bipède que l'on rencontre surtout dans les associations où il peut se réunir avec ses congénères.*

*Les bénévoles se rassemblent à un signal mystérieux appelé "convocation".*

*On les rencontre aussi en petits groupes dans divers endroits, quelquefois tard le soir, l'œil hagard, le cheveu en bataille et le teint blafard, discutant ferme de la meilleure façon d'animer une manifestation ou de faire des recettes supplémentaires pour boucler le budget. Le téléphone est un appareil qui est beaucoup utilisé par le bénévole et lui prend beaucoup de temps, mais cet instrument lui permet de régler les petits problèmes qui se posent au jour le jour.*

*L'ennemi héréditaire du bénévole est le "Yaka" (nom populaire) dont les origines n'ont pu être, à ce jour, déterminées.*

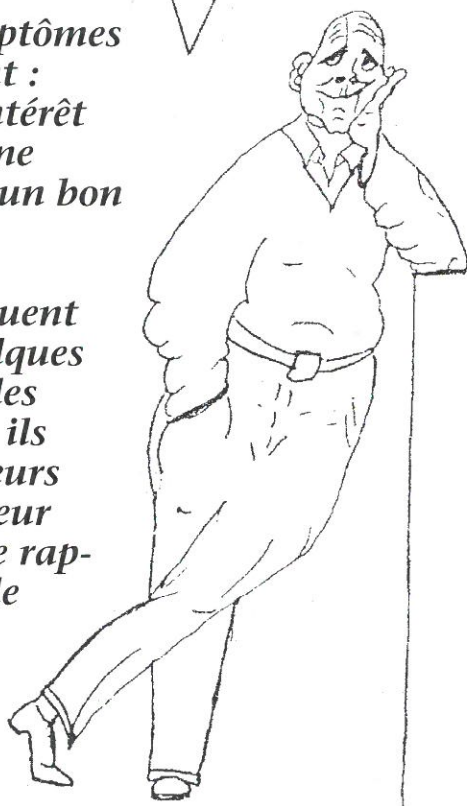
*Le "Yaka" est aussi un mammifère bipède, qui se caractérise surtout par un cerveau très petit, qui ne lui permet de connaître que 3 mots : Y'a qu'à. Ce qui explique son nom. Le Yaka, bien abrité dans la cité, anonyme, attend le moment où le bénévole fera une erreur, un oubli, pour bondir et lancer son venin, qui atteindra son adversaire et provoquera une maladie très grave.*

*Elle s'appelle le "Découragement". Les premiers symptômes de cette implacable maladie sont visibles rapidement : absences de plus en plus fréquentes aux réunions, intérêt croissant pour son jardin, sourire attendri devant une canne à pêche, attrait de plus en plus vif exercé par un bon fauteuil et la télévision, sur le sujet atteint.*

*Les bénévoles, décimés par le "Découragement", risquent de disparaître. Il n'est pas impossible que, dans quelques années, on rencontre cette espèce uniquement dans les zoos où, comme ces malheureux animaux enfermés, ils n'arriveront plus à se reproduire. Les "Yaka", avec leurs petits cerveaux et leurs grandes langues, viendront leur lancer des cacahuètes pour tromper leur ennui. Ils se rappelleront avec nostalgie le passé, pas si lointain, où le bénévole abondait, où on pouvait le traquer sans contrainte.*

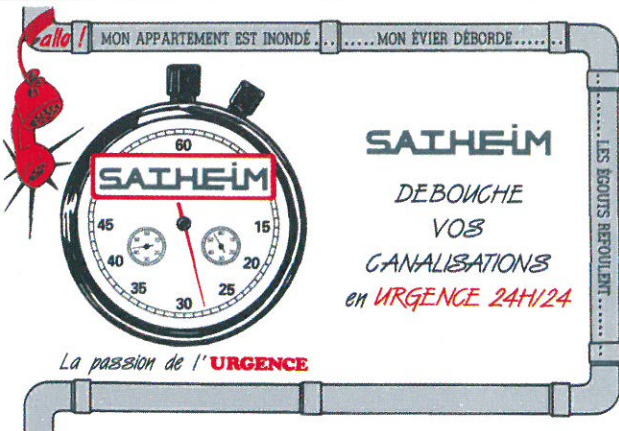


BV





**SEMAINE  
WEEK-ENDS  
JOURS FERIES  
04 76 42 74 22**



**SAIHEIM**  
DEBOUCHE  
VOS  
CANALISATIONS  
en URGENCE 24H/24

**FAX  
04 76 42 01 11**

17064



**CARROSSERIE INDUSTRIELLE  
BOURGEOAT**

Fourgon, Isotherme, Plateaux, Véhicules spéciaux  
Hayons élévateurs, Tôlerie et peinture poids lourds

**BOULEVARD EDGAR KOFLER - 38500 VOIRON - TÉL. : 04 76 05 81 26**

16061

**Butaclor<sup>®</sup>**  
Caoutchouc  
polychloroprène

**EniChem Elastomères France**

Usine de Champagnier  
BP 19 - F - 38800 Le-Pont-de-Claix - France

17082



**EDF**  
**ENERGIE ALPES**  
**GET Dauphiné**

**73, rue du progrès      38176 SEYSSINET CEDEX**

17089



Corenc :

# dernier adieu au Capitaine honoraire Georges GIRAUD

**R**écemment, la petite église Saint-Pierre de Corenc était trop exiguë pour accueillir l'importante foule venue accompagner en sa dernière demeure, au cimetière du village, le Capitaine Honoraire Georges GIRAUD. On notait la présence de plusieurs personnalités, parmi lesquelles le sénateur Guy CABANEL, la municipalité de Corenc, les Chefs de Corps de Sapeurs-Pompiers des communes voisines, mais aussi de très nombreux Corençais et amis.

Dans l'église, l'Écho du Saint-Eynard, dirigé par André QUAIX et accompagné de son Président, Victor GONTIER, fit retentir la sonnerie réglementaire. L'émotion envahit alors la foule. Sous les ordres de leur Chef de Corps, le Lieutenant Henri QUAIX,

quatre Sapeurs-Pompiers en tenue de feu, déposent le cercueil.

Le Capitaine Honoraire Georges GIRAUD était l'ancien Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de Corenc. Au cours de ses quarante-trois années de service actif, il a reçu de nombreux honneurs : médailles d'argent, de vermeil et d'or des Sapeurs-Pompiers. Chevalier du Mérite Social, Chevalier du Mérite Agricole et chevalier du Mérite Départemental des Sapeurs-Pompiers.

Lors de ses deux mandats au sein du conseil municipal de Corenc, il a fait partie de nombreuses sociétés locales. Georges GIRAUD a été une figure marquante de Corenc. Il était la mémoire vivante de cette commune, dont il connaissait aussi bien l'histoire que les habitants. Avec Germaine, son épouse, il a, de plus, tenu pendant de nombreuses



années le Café de la Place André Moch, qu'ils cédèrent ensuite à Christian et Michèle GIRAUD.

À sa veuve, à ses fils et à toute sa famille, l'Union Départementale présente ses condoléances.

**Allibert**  
le plein  
d'idées  
salles de bains

**ALLIBERT**

**Allibert**  
le plein d'idées  
rangement  
ménage

SALLE DE BAINS  
ZI Centr'Alp BP 67 • 38340 Voreppe  
Tél. 04 76 50 48 50 • Fax 04 76 50 28 87



# Départ à la retraite de M. Denis CRANNEY

**M**ercredi 9 avril 1997 a eu lieu une amicale et émouvante cérémonie, à l'occasion du départ à la retraite de M. Denis CRANNEY.

Cette cérémonie avait été mise en place dans la plus grande discrétion, afin de créer l'effet de surprise. M. CRANNEY était officiellement convoqué à Pont de Claix pour une présidence de jury d'examen de secourisme.

Toutes les associations, F.F.S.S., S.S.G., Croix-Rouge, P.T.T., Académie, A.D.P.C., S.A.M.U. étaient représentées. Le Docteur MENTHONNEX avait été chargé de pro-



noncer le discours d'usage rappelant la carrière de M. CRANNEY, en y ajoutant l'humour des moments heureux passés avec lui.

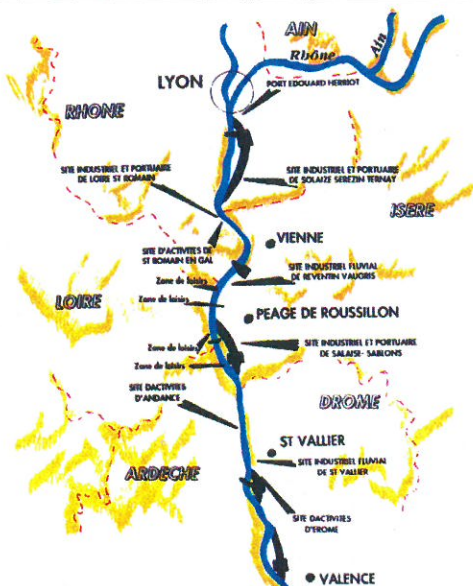
De magnifiques cadeaux, auxquels l'Union Départementale était associée furent remis à M. CRANNEY, qui laissera de sa fonction un souvenir très fort, pour la convivialité avec laquelle il tenait son service, tout en lui conférant l'autorité du service préfectoral de la Protection Civile.

Le Lieutenant-Colonel PAILLOT, Président de l'Union Départementale assistait à cette amicale cérémonie, avec le Capitaine GUERCHET et le Lieutenant NAVILLE.

## ENR

La C.N.R. étudie, réalise, exploite, en France et dans le monde, tous types d'aménagements hydrauliques et fluviaux à buts multiples : hydro-électricité, navigation, hydraulique agricole, protection contre les crues, sports et loisirs de l'eau, valorisation du potentiel des cours d'eau, environnement, conservation du patrimoine naturel.

La C.N.R. : le partenaire des collectivités locales



COMPAGNIE NATIONALE DU RHONE  
SOCIÉTÉ ANONYME D'INTERET GENERAL  
AGENCE DE VIENNE - TM

3, Quai Frédéric Mistral - 38201 VIENNE Cedex - Tél. 04 74 53 35 66 - Fax 04 74 31 93 75

## HUTCHINSON



## FIT PROFILES

Conception et réalisation  
de profilés caoutchouc  
et thermoplastique

Le Pommarin - B.P. 17  
38430 MOIRANS  
Tél. : 04 76 35 79 00  
Fax : 04 76 35 79 09  
Télex : 320 781 F



# Cinquantenaire de la Compagnie des Sapeurs-Pompiers de La Frette

## Effectifs du Corps

- 1 Sous-Lieutenant
- 1 Sergent
- 1 Caporal-Chef
- 4 Caporaux
- 12 Sapeurs
- 3 JSP.

## Niveau de formation

- 5 CFAPSR
- 12 CFAPSE
- 18 BNS-AFPS
- 1 BNSSA
- 1 IEAS.

## Interventions

40 en 1996, soit une baisse de 26 %.

## CINQUANTIÈME ANNIVERSAIRE

Dimanche 7 juillet 1996, à 9 h 30, le temps est médiocre. Un coup de sirène annonce le début d'une journée pas comme les autres : le CPI fête son cinquantième anniversaire, en organisant des portes ouvertes.

*Invités, mais excusés* : le Colonel BOURGEOIS, DDSIS 38, et M. VETTE, Vice-Président du Conseil Général.

*Présents* : le Lieutenant-Colonel PAILLOT, Président de l'UDSP 38, M. le Député, le Capitaine MATHIEU, IAD, le Chef de la brigade locale de gendarmerie, le Maire de La Frette et son conseil municipal, des Chefs de Corps des communes voisines, des anciens élus, des représentants de l'école de Cadets de Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs, où trois JSP de La Frette sont élèves, ainsi que de nombreux habitants de La Frette.

*L'exposition du matériel*, conservé dans un état parfait, fut très prisée, avec ses fiches d'identité, photos, procès-verbaux datant de la création du Corps, en 1946. Des anciens Sapeurs-Pompiers de l'époque, en bonne santé, faisaient partie du public. Fondateurs de la Compagnie, c'est à eux que nous devons cette fête, grâce à leur dévouement, leur ténacité et leurs compétences. Dans les années soixante, deux bonnes recrues renforçaient l'équipe : Gérard COVARD et Marcel POLLARD. Leurs grandes com-

pétences dans la vie professionnelle ont permis d'apporter conseils et disponibilité. Merci à toute cette grande équipe !

Une pensée pour les Lieutenants Georges FAYOLLE et Pierre FUZIER, ainsi que pour l'Adjudant René SAULIER, tous trois décédés. Le Lieutenant FAYOLLE et l'Adjudant SAULIER totalisaient chacun 15 années à la tête du Corps.

À la mémoire de tous les Sapeurs-Pompiers décédés, une *gerbe* fut déposée sur chaque tombe et une minute de silence observée. Moment très émouvant quand, devant la tombe d'André LEBRUN, les galons de Caporal furent remis à son fils Didier. Que de bons et inoubliables souvenirs laissés par ces chers disparus.

Après un petit *concert*, donné par la batterie-fanfare du Grand-Lemps, le Lieutenant SUAREZ prit la parole, afin de retracer ces cinquante dernières années. L'allocution du Maire de La Frette suivit, au cours de laquelle il se dit fier de ses Sapeurs-Pompiers, rappelant notamment l'hiver 1990, où ils montrèrent compétence et dévouement. À son







Capitaine MATHIEU remettant la Grande Médaille d'Or à M. Pierre GANET.



Le Sous-Lieutenant SUAREZ, Chef de Corps, remettant la Grande Médaille d'Or à M. Louis CHEVALIER.

tour, le Capitaine MATHIEU évoqua le dynamisme de l'équipe et l'amitié éprouvée envers le Chef de Corps.

Forte émotion, lors de la remise de la médaille d'or, à titre exceptionnel, à Louis ROBIN-BROSSE, Louis CHEVALIER et Pierre GONET. Beaucoup de respect est porté à ces anciens qui, à eux trois, totalisent près de cent ans de présence au sein du Corps. La médaille d'argent fut attribuée à Pierre FUZIER, pour ses 20 années passées au CPI. C'est l'un des plus anciens et il est toujours là pour donner conseils et explications aux jeunes sur la vie du CPI.

Des diplômes ont été remis par le Capitaine MATHIEU :

- AFPS à Christophe GLÉBIOSKA et David CARRA
- CFAPSE à Denis ALLIBE et Thierry TOZLANIAN.

Bravo à ces diplômés !

Le Docteur ALVARO dit son petit mot, après avoir reçu un cadeau-souvenir, pour sa participation active lors des visites médicales, des vaccinations et aussi au cours des interventions. Le Chef de Corps a également reçu un cadeau, appréciant hautement la reconnaissance de ses camarades.

La municipalité conviait l'assistance à se diriger vers la salle des fêtes, où un kir fut offert, tandis que six beaux agneaux rôtiissaient, tournant à un rythme parfait sur une broche mise au point par le Président, Maurice JANIN. La cuisson était confiée à une équipe de talent : Alain MICHON et André PETIT qui, depuis de nombreuses heures, étaient sur le terrain, afin que tout soit à point pour la dégustation. Grand merci à ces deux fins cuistots !

L'après-midi, des jeux étaient prévus, hélas contrariés par la pluie. Il y eut

alternance de *musique et chansons*, avec la batterie-fanfare et Michel SAEZ, doué d'un réel talent.

Grand merci à toute l'équipe des Sapeurs-Pompiers pour la parfaite organisation de cette manifestation.

Sous-Lieutenant SUAREZ



La compétence de deux amis frettois.

ASSURANCES - PRIX SPÉCIAUX SAPEURS-POMPIERS  
**Cabinet COUROT** Tél. 04 76 46 24 17

17105-A



**LOU**

**BOLERO**  
SOUTIEN-TORSE FEMME

**Gemma**  
INTIMA CHERRY

**Silhouette**  
PARIS

**Vanity Fair**

**tropic**  
PARIS

**BILYTIS**  
BEACHWEAR



8 grandes marques  
 8 bonnes raisons d'être ensemble !

LES DESSOUS BOUTIQUE DIFFUSION

15, rue de la Tuilerie - B.P. 42 - 38172 Seyssinet Pariset cedex  
 Tél. 04 76 70 55 55 - Fax 04 76 70 55 50

17086



# Présentation de l' Amicale des Sapeurs- Pompiers de Grenoble

**L**e Corps des Sapeurs-Pompiers de la ville de Grenoble a été créé le 16 avril 1750, mais ce n'est qu'en 1828 que ce Corps fut doté d'une caisse mutuelle de retraite et de secours : "Pour porter aide aux Sapeurs-Pompiers âgés ou blessés en service commandé"

Le 16 août 1876, le Sapeur-Pompier grenoblois Pierre BORGARIO était mortellement blessé en se rendant au feu de la ferme Gueymard, à Saint-Martin-d'Hères. Bien que le décret du 29 décembre 1875 rappelait aux Maires que les Sapeurs-Pompiers blessés ou tués en service commandé avaient droit à des indemnités ou pensions, de sordides questions d'argent et de responsabilités entre les communes de Grenoble et de Saint-Martin-d'Hères retardèrent jusqu'à la fin 1877 l'octroi d'une modique pension à la veuve et aux quatre orphelins de notre infortuné camarade.

Une misère noire s'était instaurée à son foyer et, pour y parer, notre caisse

mutuelle allouait quelques secours d'urgence. C'est pour pouvoir agir plus efficacement dans de tels cas - et dans l'immediat - que fut alors créée la Caisse Amicale des Sapeurs-Pompiers Volontaires de la ville de Grenoble, régie par la loi de 1901, dont les statuts furent déposés en préfecture le 21 février 1921, enregistrés sous le numéro 514.

En 1948, il était décidé en conseil municipal d'arrêter le recrutement des Sapeurs-Pompiers Volontaires. Le Corps deviendra petit à petit un Corps composé en majorité de Sapeurs-Pompiers Professionnels.

En 1961, compte tenu que le nombre de Professionnels était devenu plus important que celui des Volontaires, les statuts de l'Amicale étaient refondus en date du 14 avril 1961. La caisse sera désormais intitulée : "Société".

En 1968, le siège social de l'Amicale était transféré à la nouvelle caserne de Seyssinet, 19 avenue Victor Hugo.

La nouvelle société a toujours pour but de resserrer les liens d'amitié et de solidarité entre les membres du Corps dans l'infortune, victimes de la misère à la suite d'accidents ou de maladies, même survenus en dehors du service ou pour toute autre cause. L'Amicale est composée de membres en activité et de membres retraités, de membres d'honneur, de membres donateurs et de membres honoraires.

Actuellement le bureau est composé comme suit :

- **Président** : Adjudant-Chef Jean-Paul MARTIN
- **Vice-Président** : Commandant TISSOT (retraité)
- **Secrétaire** : Sergent-Chef CHAUCHAT
- **Secrétaires adjoints** : Adjudant SCOTTO et Lieutenant FORCHERON
- **Trésorier** : Adjudant-Chef GLENAT
- **Trésorier adjoint** : Adjudant-Chef CHEYNIS.
- **Administrateurs** : Adjudant-Chef MONTEFERRARIO, Sergent-Chef MARIN, Sergent-Chef JORQUERA, Sergent-Chef PEZET, Sergent BERTONE (retraité) et Sapeur MANDAROU (retraité).

Les membres du bureau sont élus pour deux ans, renouvelables tous les ans par moitié. Le Président est élu pour cinq ans. Ce bureau se réunit mensuellement et une assemblée générale a lieu tous les ans, afin de présenter les rapports moral et financier.

L'Amicale est financée chaque année par la distribution des calendriers auprès de la population. Cette collecte représente l'essentiel de ses ressources. Elle perçoit aussi des dons et une petite subvention municipale.

## Fonctions de l'Amicale

L'Amicale finance en totalité la Mutuelle de retraite complémentaire, les clubs sportifs du CSP (sections cyclisme-VTT, volley, football, rugby, ski, boules, randonnée, spéléo, sport et nature, ainsi





# Schindler

## le partenaire ascenseurs

création, remplacement, modernisation,  
maintenance, télésurveillance



### Agence Régionale Alpes

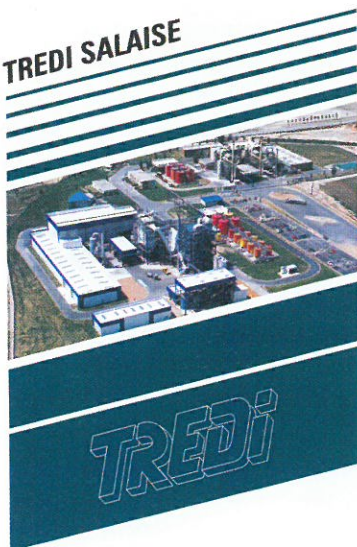
7, rue de Brotterode  
38950 Saint-Martin-le-Vinoux - Tél. : 04 76 75 10 63 - Fax : 04 76 56 19 83

### Agence de Chambéry

228, rue Clemenceau 73490 La Ravoire - Tél. 04 79 72 72 91

17071

TREDI SALAISE



### Centre d'incinération de déchets industriels

Z.I. Portuaire de Salaise-sur-Sanne  
B.P. 19 - 38150 Salaise-sur-Sanne  
Tél. 04 74 86 10 83 - Fax 04 74 86 16 97



17071



- EPONGES DE ZIRCONIUM
- HAFNIUM
- CHLORURE DE MAGNESIUM
- TETRACHLORURE DE SILICIUM
- OXYDES DE ZIRCONIUM
- OXYDES DE HAFNIUM

Boîte Postale 12  
38560 JARRIE  
Tél. : 04 76 68 56 56  
Fax : 04 76 68 79 40

16060



**AVERY  
DENNISON**

**Fasson Roll Division Europe**

38560 Champ-sur-Drac

Matériaux Auto-Adhésifs pour Arts Graphiques

17070



que le club halieutique), les compétitions et le sport caserne (cross, parcours sportif ainsi que toutes disciplines spécifiques aux Sapeurs-Pompiers), le comité des fêtes du CSP et la commission voyages. Elle finance également la cotisation d'adhésion à l'Union départementale de tous ses adhérents ainsi que la cotisation aux pupilles de la nation des Sapeurs-Pompiers.

L'Amicale alloue également, ponctuellement, des subventions aux sections sportives amenées à participer à des compétitions hors programme.

Elle compense les pertes de salaire en cas de demi-traitement suite à la maladie et accorde des prêts à taux très bas au personnel.

À noter également : les primes de départ en retraite, de mutation, de disponibilité, de décès, de mariage et de naissance.

L'Amicale est propriétaire de trois appartements sur le front de mer à Argelès, Valras et au Lavandou, d'un chalet à Corrençon et à Viriville et de deux étangs à Chatenay-Viriville. Elle met à la disposition du personnel un mini-car de 9 places pour les déplacements des sections sportives et des adhérents. Toutes ces prestations sont à la disposition des amicalistes à des tarifs très avantageux.

Lors de journées portes ouvertes, l'Amicale participe activement à leur organisation.

L'Adjudant-Chef Jean-Paul MARTIN a succédé à l'Adjudant-Chef Noël DUR-RAFOURG en 1992. Ce sont deux grands Présidents que le Corps de Grenoble a eu la chance d'avoir. (NDRL)

### Président

**Adjudant-Chef Jean-Paul MARTIN**  
Né le 14 février 1948 à Chambéry (Savoie)

Entré au Corps le 1<sup>er</sup> juillet 1969

Elu au bureau en 1971 comme administrateur, en 1975 comme trésorier, de 1980 à 1992 comme trésorier-adjoint, Président en 1992 pour cinq ans.

## Grenoble :

# Le Lieutenant-Colonel Robert LEFEBVRE

## n'est plus

Né en 1921 à Paris, où son père était lui-même Sous-Officier de Sapeurs-Pompiers, le Lieutenant-Colonel Robert LEFEBVRE avait fait ses études supérieures à Roanne.

Dès l'âge de 16 ans, bon sang ne saurait mentir, il est Sapeur-Pompier Volontaire. En 1941, il s'engage aux Marins-Pompiers de Marseille, et rejoint en 1946 le Corps des Sapeurs-Pompiers de Roanne.

Gravissant rapidement les échelons, il est nommé Capitaine à Vienne, où il fonde un bureau Prévention.

Quelques années plus tard, à Grenoble, on le retrouve responsable du service départemental de prévention d'incendie et, dans le même temps, Inspecteur Départemental adjoint pour le secteur de Belledonne.

En 1981, M. Robert LEFEBVRE prend sa retraite, au grade de Lieutenant-Colonel honoraire. Profondément attaché à son

rôle, ayant fait preuve d'un grand courage à maintes reprises, au point de mettre sa vie en péril, M. LEFEBVRE a été récompensé à plusieurs reprises, par des décorations d'importance, dont la médaille d'argent du courage et du dévouement, la médaille de vermeil pour mérite exceptionnel, ainsi que la Croix de Chevalier dans l'Ordre du Mérite du Sang.

Le Lieutenant-Colonel Robert LEFEBVRE est décédé dimanche 2 février 1997.

(Extrait du "Dauphiné Libéré" du 10 février 1997)



### PROTECTION SOCIALE

#### 1 La retraite des sapeurs pompiers bénévoles.

Au sein du Groupe, le régime APRA de la CIPRA assure, pour le compte des Communes adhérentes, le paiement de la retraite des sapeurs pompiers bénévoles.

#### 2 La prévoyance individuelle.

Par la prise en charge des frais de Santé, quels que soient l'âge, la situation familiale, sociale et professionnelle, nos mutuelles étendent la protection sociale à tous.

**CIPRA CAPICAF**

RETRAITE PRÉVOYANCE MUTUELLE

47, avenue Marie Reynoard - 38067 Grenoble cedex 2 • 29-31, bd des Alpes - Meylan - 38067 Grenoble cedex 2 - Tél. 04 76 29 15 15 - Fax 04 76 29 16 00



Grenoble :

# Le Caporal Henri VANDENBOSCH, est décédé

**L**undi 5 mai 1997 ont eu lieu, à Seyssinet, les funérailles du Caporal-Chef Henri VANDENBOSCH, plus connu sous le nom de VDB.

Téléphoniste au CSP, puis au CTA de Grenoble, le Caporal-Chef VANDENBOSCH a accompli 27 années de service dans notre département.

Une longue et douloureuse maladie l'a emporté samedi 3 mai.

La chapelle des Iles était pleine de ses amis, collègues et, bien sûr, de sa famille, à qui l'Union Départementale présente ses bien sincères condoléances.

Le Colonel BOURGEOIS, Directeur Départemental des Services d'Incendie et

de Secours de l'Isère était présent, ainsi que le Lieutenant-Colonel PAILLOT, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Isère, de même que de nombreux Officiers et collègues du CSP et des Corps voisins, qui avaient bien connu le défunt.

Le Caporal-Chef VANDENBOSCH a été inhumé dans la région de Marseille.

SAMES vous propose une large gamme d'équipements **de peinture et de poudrage électrostatiques** : Équipements manuels, projecteurs automatiques, robots, systèmes d'alimentation peinture et poudre, cabines de poudrage...

**Sames S.A.** - BP 86  
38243 MEYLAN Cedex  
Tél. 04 76 41 60 60  
Fax 04 76 41 60 90



 **Binks Sames**

17101



*Le Grand Confort...*

Groupes et Individuels

*partout où il y a une route*

38390 MONTALIEU-VERCIEU  
**Tél. 04 74 88 50 22**

17069



# Saint-Martin-d'hères : vaillant Soldat du feu

**S**amedi 29 mars, au Centre de Secours de Saint-Martin-d'Hères, un événement d'importance s'est déroulé : le départ en retraite d'une figure, parmi les Sapeurs-Pompiers du Corps martinérois : le Lieutenant Armand BERNARD. Et nombreux sont venus, camarades de terrain, amis et élus, afin de rendre hommage à un homme hautement considéré par ses pairs.

Le premier à lui rendre hommage fut son dernier supérieur, le Capitaine SUCHET, qui retraça la longue carrière du Sapeur-Pompier : "15 430 jours de service avec ton premier engagement il y a 42 ans, le 1<sup>er</sup> janvier 1955, dont 24 ans en qualité d'Officier, à travers les peines et les drames, mais aussi les joies et les satisfactions que rencontrent les gens de notre métier". En effet, c'est en 1955 que le Lieutenant BERNARD entra comme engagé Volontaire dans la petite caserne, située alors au village. En 1968, il devenait Caporal, puis Sergent, avant de grimper rapidement dans la hiérarchie, car reconnu par ses supérieurs. Puis c'est à la valeur de l'homme et de sa simplicité, préférant le respect, la fidélité et l'amitié aux honneurs que le Capitaine SUCHET s'est adressé. Ainsi, le Lieutenant BERNARD était souvent appelé de façon amicale "brave homme" ou "chic type" car "tu étais proche des hommes que tu comman-



dais". Par ailleurs, le Capitaine SUCHET a tenu à rappeler : que le Lieutenant avait une passion bien particulière au sein du Centre de Secours, celle de la formation des Sapeurs-Pompiers. Ce sont ainsi plus de 800 stagiaires qui sont passés entre les mains d'un homme qui tenait à ce que ses hommes soient toujours plus efficaces. Finalement, "une retraite bien méritée après une longue carrière d'une vie entièrement dévouée à une cause civile".

Ce fut alors à Jo BLANCHON, Maire, de rendre hommage à un des hommes qui connut l'évolution du Corps des Pompiers de Saint-Martin-d'Hères et participa à la création du Centre de Secours actuel, avec l'arrivée des premiers Professionnels. Pour cela, "un grand merci" à un homme du tout terrain.

"Ce n'est pas sans un petit pincement au cœur que, récemment, j'ai cessé mon activité" a affirmé avec grande émotion le Lieutenant, désormais à la retraite. Puis de poursuivre : "Ce sont trop d'éloges et trop d'honneurs pour moi que vos témoignages... La vie n'a pas toujours été trop facile ; mais trop facile, cela aurait été de la monotonie". Puis de se tourner vers Yvonne, son épouse, pour les trop longues et nombreuses attentes dans la nuit : "merci à toi d'avoir partagé ma vie". De même, envers ses filles. Puis de s'adresser à ses jeunes camarades : "Être Sapeur-Pompier, c'est un beau métier, passionnant et plein de passion, si on le fait en y mettant du cœur". Après avoir insisté sur l'importance qu'il accordait à la formation, le Lieutenant s'est adressé à l'ensemble du Corps : "Chers collègues, je vous passe le volant, tenez-le bien !"

La cérémonie s'est alors terminée par les remerciements et la remise de cadeaux. Et désormais, le Lieutenant Armand BERNARD sera assurément très actif au sein de l'amicale et de l'association des Anciens.

V.W.

(Extrait du "Dauphiné Libéré"  
du 4 avril 1997)



Un départ à la retraite mérité et émouvant pour le Lieutenant BERNARD. Ici avec son épouse et très entouré par ses collègues et personnalités.



# Triple carnet bleu au CPI de Theys

• Axel est né le 10 juin 1996. C'est le second enfant au foyer d'Agnès et du 1<sup>er</sup> Classe Hervé MIDALI.

• Sébastien est né le 10 décembre 1996. C'est le second enfant au foyer de Catherine et du Sapeur Thierry TAVEL.

• Kévin est né le 16 décembre 1996. C'est le second enfant au foyer de Florence et du 1<sup>er</sup> Classe Yvan BOIS-FARINAUD..

## Dräger

### Détection de gaz Protection respiratoire

La performance d'un fabricant  
au service de l'intervenant



Votre expérience, nos conceptions  
un partenariat total



## Centre de Secours

# La Tour-du-Pin

## bilan de l'année 1996

**L**ors de leur traditionnelle *Sainte Barbe*, le *Lieutenant Max FERRAND*, *Chef de Corps*, et ses hommes, *accueillaient les personnalités invitées pour fêter leur sainte Patronne.*

### Étaient présents :

- M. Alain MOYNE-BRESSAND, Député
- M. René ANNEQUIN, Conseiller Général
- M. Maurice DURAND, Maire de La Tour-du-Pin
- M. Raymond LANDES, Président du district
- Mmes et MM. les Maires, Adjoints et conseillers municipaux du secteur.
- Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de La Tour du Pin
- des anciens Sapeurs-Pompiers
- MM. DROBINSKI et J. GONIN, représentant le Corps des Sapeurs-Pompiers au conseil municipal
- Le Commandant B. KEISER, du CSP Nord Isère
- Les Chefs de Corps des 5 CPI
- M. PARIS, Percepteur
- M. SYLVESTRE, receveur des postes

Après qu'aient été excusées les personnalités absentes, la cérémonie débutait par une remise de diplômes et distinctions.

### Nouvelles recrues

13 nouvelles recrues sont venues grossir les rangs du Centre de Secours. Avec une première : l'incorporation de Sapeurs-Pompiers au féminin. À savoir : Marie-Noëlle LEGIN, Céline PASSE-RAT et Émilie GUILLOT.

Nous enregistrons 3 mises en disponibilité, 4 démissions et 1 mutation.

### Remise de diplômes

*FLA Équipier (TGO)* : Gérald BERINGUER, Pierre-Alexandre ERBS, Emilie GUILLOT, Ian LEBRUN, Marie-Noëlle LEGIN, Olivier ORCEL, Céline PASSE-RAT et Franck ROLLAND.

*CFAPSE* : Fabrice FRÉCHET, Stéphane GENIN et Fabrice MARICHY.

*CFAPSR* : Thomas LESAIN et Ludovic LOMBARD.

*Initiation transmission* : Eric DUMAS et Ludovic LOMBARD.

*Formation de formateur N° 1* : Jean-Marc PARIS.

*Initiation physique et sportive* : Christophe AUDAS, Richard CORDELIER, Thomas LESAIN et Stéphane GENIN.

*CMIC* : Christophe AUDAS.

*Mort subite du nourrisson* : Eric DUMAS.

*Hors routes* : Pierre COLETTE, Freddy FIOUREZ.

*Initiation aux risques chimiques* : Jean-François BLOYON.

### Distinctions

*Sapeurs 1<sup>re</sup> classe* : Denis RABATEL, Richard CORDELIER, Freddy FLOUREZ et Guy OLIER (+ maître ouvrier habillement)

### Nominations

• Le Sapeur Jérôme DUMONT, entré au Corps le 12 octobre 1990, titulaire de la

• Le Caporal Jean-François BLOYON, entré au Corps le 1<sup>er</sup> avril 1989, titulaire de la trilogie, nommé Caporal en décembre 1993, est promu Sergent.

• Le Sergent Pierre COLETTE, entré au Corps de Trévoux - dans l'Ain - le 11 avril 1987, a été nommé Caporal le 16 décembre 1989. Il a muté pour le Centre de Secours de La Tour-du-Pin en 1990, où il fut nommé Caporal-Chef le 8 décembre 1991, Sergent le 7 novembre 1992, est promu Sergent-Chef.

• Le Sergent Thierry OURMAN est nommé Sergent-Chef.

• Le Sergent-Chef Michel HERBIN, entré au Corps le 1<sup>er</sup> novembre 1979, titulaire de la trilogie, a été nommé Caporal le 4 mars 1984, Sergent le 6 décembre 1987, Sergent-Chef le 8 décembre 1991. Suite à la réussite de son concours, il est nommé Adjudant.

### Interventions

Les Sapeurs-Pompiers du Centre de Secours ont effectué 114 interventions pour 7 026 heures de service



Nouvelles recrues 1996.

trilogie, suite à la réussite de son concours, est nommé Caporal

• Le Sapeur Thomas LESAIN, entré au Corps le 22 juillet 1993, titulaire de la trilogie, suite à la réussite de son concours, est nommé ce jour Caporal.

• Le Sapeur Ludovic LOMBARD, entré au Corps le 23 décembre 1993, titulaire de la trilogie, suite à la réussite de son concours, est nommé Caporal







# BERLINGO MULTISPACE



**ESPACE  
CARTIER**  
ISÈRE DISTRIBUTION AUTOMOBILES

Av. du Général-de-Gaulle

**SEYSSINET**

**04 76 49 24 87**

**A DECOUVRIR IMMEDIATEMENT DANS LE RESEAU CITROËN.**

17090



**AVEC UN SAVOIR-FAIRE, FONDÉ SUR LA CONSTRUCTION  
ET LA GESTION DE PRÈS DE 15 000 LOGEMENTS, FOYERS,  
COMMERCES, GARAGES**

Correspondance : B.P. 128 - 38341 ECHIROLLES Cedex - Tél. 04 76 68 39 39 - Fax : 04 76 68 39 32

17103

Case réservée au n° 17096

17096

## **VOLFEU ALARM**

### **GRENOBLE**

1, rue des Glairaux 38120 ST EGREVE  
Tél. : 04 76 75 55 88 - Fax : 04 76 75 82 60

### **ANNEMASSE:**

4, rue Docteur Favre 74100 ANNEMASSE  
Tél. : 04 50 92 54 71 et 04 50 92 70 51 - Fax 04 50 87 02 62

**INSTALLATEUR AGRÉÉ AUX NORMES A.P.S.A.D. N° 06-79 DEPUIS LE 27/06/79 POUR LE VOL.  
EN COURS DE QUALIFICATION POUR L'INCENDIE AP-MIS**

Le mode d'emploi de la sécurité. Etudie, installe, maintient des systèmes de surveillance en utilisant des produits bien conçus et sans soucis dans les domaines du particulier, du commerce, de la PME-PMI, de l'administration et de la grosse entreprise avec toute la rigueur, le sérieux et le professionnalisme que VOLFEU ALARM applique depuis de nombreuses années.

Consultez-nous à votre guise pour tout renseignement, étude, devis et conseil, sans obligation de votre part.

17110



# 1<sup>er</sup> championnat de l'Isère de VTT

**S**amedi 19 avril 1997 a eu lieu, au Touvet, le 1<sup>er</sup> Championnat VTT des Sapeurs-Pompiers de l'Isère.

Magnifiquement organisé par le Centre de Secours, sous la direction du Lieutenant Claude SPERONE, qui a eu l'excellente idée de sa création, ce championnat s'est déroulé à la perfection, avec un temps magnifique, sur un parcours qualifié de très sélectif par tous les concurrents.

Initialement prévue pour être une compétition locale et amicale, cette course a pris le titre de championnat de l'Isère avec l'appui de l'Union Départementale et de la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours. Elle sera pérennisée l'an prochain, à Saint-Geoire-en-Valdaine, où nous nous retrouverons tous.

Près de 160 candidats se sont présentés sur la ligne de départ.

Tout s'est bien déroulé, à l'exception de deux chutes qui ont concerné Fabrice PASQUIOU, de Grenoble, et Roland REY, de Voiron, tous deux blessés et soignés sur place par le Médecin du Corps, le Capitaine Philippe ROBERT et transportés par les Sapeurs-Pompiers du Touvet ; qui



assuraient le service de sécurité ainsi que celui de la piste.

Une sympathique remise des récompenses a eu lieu au gymnase de Bresson, en présence de Mme SILLON, Maire du Touvet, M. BESCHER, Conseiller Général, M. BOUCLANS, Président de l'Association des Maires du Canton du Touvet. M. BICH, Conseiller Général, ainsi que le Député M. LANGENIEUX-VILLARD, étaient excusés. L'Adjudant-Chef THIRROUEIZ représentait la Gendarmerie. Le Lieutenant-Colonel PAILLOT, Président de l'Union Départementale participait à cette cérémonie et à la remise des coupes et cadeaux.

Cette manifestation sportive avait été préparée par le Lieutenant NAVILLE et son équipe du service des sports, les Sergents RONDELLI et LINAKIS, présents sur place pour gérer le classement informatisé par le Lieutenant FERRAND, du CSP de Grenoble, et Liliane SCHMITT, secrétaire de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Isère.

La Commission des sports de l'Union Départementale avait donné son accord et son soutien à cette manifestation. Le Lieutenant GIROUTRU assurait, micro en main, le déroulement de la cérémonie.

35 Corps de Sapeurs-Pompiers du département avaient envoyé des concurrents.

## Les classements

### Seniors Hommes - 28 km

49 CONCURRENTS CLASSÉS

MEILLEURE PERFORMANCE : 1 H 34'55"

- 1 Denis MAYOUSSE (Lans-en-Vercors)
- 2 ..... Romuald GRANADE (Grenoble)
- 3 ..... Michel CARLASSARE (Grenoble)
- 4 ... François OGNIBENE (Saint-Ismier)
- 5 ..... Lionel PICLET (Vienne)
- 6 .. Vincent SAN FLIPPO (Saint-Egrève)
- 7 ... Cédric CHALVIN (Les Deux-Alpes)
- 8 .. Yannick DOUILLET (La Cote-Saint-André)
- 9 ..... Jérôme SUAREZ (La Frette)
- 10 ..... James JULIEN (Saint-Ismier)
- 11 ..... Jean-Luc REVOL (Voiron)

- |          |   |          |   |
|----------|---|----------|---|
| 12 ..... | Sylvain CANDOTTO<br>(Lans-en-Vercors)             | 22 ..... | Eric ANDREANI<br>(Péage-de-Roussillon)          |
| 13 ..... | Cyril MANGUIN (Izeaux)                            | 23 ..... | Bruno GUILLOU<br>(Vaulnaveys-le-Bas)            |
| 14 ..... | Manu ELGOYHEN (Voiron)                            | 24 ..... | Christian PELLORCE<br>(Les Deux-Alpes)          |
| 15 ..... | Loris BOUTHERIN<br>(La Murette)                   | 25 ..... | Yannick CHARVET<br>(Nivolas-Vermelle)           |
| 16 ..... | Franck SANTOS-COTTIN<br>(Saint-Quentin-sur-Isère) | 26 ..... | Mathieu PHELIX<br>(Vaulnaveys-le-Haut)          |
| 17 ..... | Hubert MICHEL (Izeaux)                            | 27 ..... | Gilles PLANCON<br>(Vaulnaveys-le-Haut)          |
| 18 ..... | Jérôme GLÉNAT<br>(Saint-Quentin-sur-Isère)        | 28 ..... | Raphaël MARILLAT<br>(Saint-Siméon-de-Bressieux) |
| 19 ..... | Lionel CHOVIN (Vienne)                            | 29 ...   | Fred PEJOT (La Cote-Saint-André)                |
| 20 ..... | Laurent CORJON<br>(Vaulnaveys-le-Bas)             |          |   |
| 21 ..... | Eric REBREYEND (Grenoble)                         |          |   |



- 30 ..... Daniel VERNY (Izeaux)
- 31 ..... Marc TESNIERE (Saint-Ismier)
- 32 ..... Jean-Philippe DIASPARA  
(Saint-Ismier)
- 33 ..... Sébastien PELLORCE  
(Les Deux-Alpes)
- 34 ..... Yannick CAILLOSSE  
(Pont-de-Claix)
- 35 ..... Laurent GAUTHERON  
(Bourg-d'Oisans)
- 36 ..... Lionel BREZZO  
(Vaulnaveys-le-Bas)
- 37 ..... Franck MILLIAT (Charavine)
- 38 ..... Nicolas PELERIN  
(Saint-Etienne-de-Geoirs)
- 39 ..... Gérard FLANDIN (Chirens)
- 40 ... Didier VEYRAT (Les Deux-Alpes)
- 41 ..... Thierry YVES  
(Saint-Siméon-de-Bressieux)
- 42 ..... Daniel PHILIPPON  
(Péage-de-Roussillon)
- 43 ..... Laurent GERBART-GAILLAR  
(Saint-Etienne-de-Geoirs)
- 44 ..... Hervé DELPHIN  
(Saint-Geoirs-en-Valdaine)
- 45 ..... Francis BELHADJ (Pontcharra)
- 46 ..... Sébastien TALLIA (Froges)
- 47 ..... Dominique TOURNIER  
(Nivolas-Vermelle)
- 48 ..... Jean-Michel CHABAUD  
(Saint-Geoire-en-Valdaine)
- 49 Eric GAUTIER (Vaulnaveys-le-Haut)

**Cadets - 10 km**

7 CONCURRENTS CLASSÉS

MEILLEURE PERFORMANCE : 36'43"

- 1 ..... Vincent DUMAUT  
(Péage-de-Roussillon)
- 2 ..... Marc BOLIFRAUD (Domène)
- 3 ..... Julien BONAFOUS  
(Péage-de-Roussillon)
- 4 ..... Laurent POSSENTI (Domène)
- 5 ..... Alban FRAYSSINET  
(Les Deux-Alpes)
- 6 ..... Benoît GONON (Les Deux-Alpes)
- 7 ..... Benoît HERRARD (Domène)

**Cadettes - 10 km**

2 CONCURRENTES CLASSÉES

MEILLEURE PERFORMANCE : 50'40"

- 1 ..... Claire CHALVIN  
(Les Deux-Alpes)
- 2 ..... Sandra CHORON  
(Péage-de-Roussillon)

**Juniors Hommes - 22 km**

11 CONCURRENTS CLASSÉS

MEILLEURE PERFORMANCE : 1 h 34'35"

- 1 ..... Julien SACCUCCI  
(Bourg-d'Oisans)
- 2 ..... Yann SAVIGNON  
(Saint-Etienne-de-Geoirs)
- 3 ..... Michel PLANCON  
(Vaulnaveys-le-Haut)
- 4 ..... Julien HARTMANN (Pontcharra)
- 5 ..... Cédric GIRAUD (Bourg-d'Oisans)
- 6 ..... Nicolas GORON (La Murette)
- 7 ..... Sylvain BRUN-BARONNAT  
(Saint-Etienne-de-Geoirs)
- 8 ..... Cédric CAMBRAYE  
(Pont-de-Claix)
- 9 ..... Yannick BRUN-BARONNAT  
(Saint-Etienne-de-Geoirs)
- 10 ..... Thierry PLATEL  
(Vaulnaveys-le-Bas)
- 11 ... Cédric BAQUILLON (La Terrasse)

**Juniors Féminines - 10 km**

1 CONCURRENTE CLASSÉE

MEILLEURE PERFORMANCE : 1 h 09'21"

- 1 ..... Angeline GARCIA  
(Péage-de-Roussillon)

**Seniors Féminines - 10 km**

4 CONCURRENTES CLASSÉES

MEILLEURE PERFORMANCE : 47'57"

- 1 ..... Stéphanie BAUM (Voiron)
- 2 ..... Isabelle PEREIRA  
(Saint-Etienne-de-Geoirs)
- 3 ..... Stéphanie THIVOZ  
(Saint-Siméon-de-Bressieux)
- 4 ..... Christèle FANTIN  
(Saint-Marcellin)

**Vétérans Hommes - 22 km**

15 CONCURRENTS CLASSÉS

MEILLEURE PERFORMANCE : 1 h 30'23"

- 1 ..... Philippe RUFFET (Echirolles)
- 2 ..... Thierry HUMBERT (Fitialieu)
- 3 ..... Louis ABBENANTE (Grenoble)
- 4 ..... Gérard LARGERON  
(Saint-Quentin-sur-Isère)
- 5 ... Patrick TOURNIER (Beaucroissant)
- 6 .... Jacques BONNARD (Montbonnot)
- 7 ..... René MOTTUEL-BAIN  
(Saint-Etienne-de-Geoirs)
- 8 ..... Pierre CHEVALLIER  
(Nivolas-Vermelle)
- 9 ..... Jean ROTOLO (Pont-de-Claix)
- 10 ..... Jean-Marc CARRE (La Terrasse)
- 11 ..... Gilles DAVID  
(Saint-Quentin-sur-Isère)
- 12 ..... Roland REY (Voiron)
- 13 ..... Jean-Marc CHAMBRAYE  
(Pont-de-Claix)
- 14 ..... Serge GLENAT (Grenoble)
- 15 ..... Bernard JOUVEL (Montbonnot)

**Masters - 16 km**

6 CONCURRENTS CLASSÉS

MEILLEURE PERFORMANCE : 1 h 08'16"

- 1 ..... Roland HENNEBERT (Grenoble)
- 2 .... André JURY (Péage-de-Roussillon)
- 3 ..... Michel FLANDINET (Domène)
- 4 ..... Max FERRAND (La Tour-du-Pin)
- 5 ..... Jean-Claude AUNAVE  
(Saint-Marcellin)
- 6 ..... Gilbert FANTIN (Saint-Marcellin)

**Super Masters - 16 km**

1 CONCURRENTS CLASSÉS

MEILLEURE PERFORMANCE : 2 h 14'20"

- 1 ..... René PAILLOT (Grenoble)

**Challenge du nombre**

PAR PARTICIPANTS CLASSÉS

- Saint-Etienne-de-Geoirs ..... 7
- Les Deux-Alpes ..... 6
- Péage-de-Roussillon ..... 5
- Grenoble ..... 5



®

**IKEA**

**DISTRIBUTION**

**FRANCE S.N.C.**

ST-QUENTIN-FALLAVIER

"PLATE-FORME  
DE DISTRIBUTION  
POUR LE SUD DE L'EUROPE"



Saint-Égrève :

# 16<sup>e</sup> Cross interdépartemental de la Région Rhône Alpes Auvergne

**P**lacé sous l'égide de l'Union Régionale, il est réalisé en étroite collaboration entre l'UDSP 38, la DDSIS 38, ainsi que les Corps de SP de Grenoble, Sassenage, Meylan, Fontaine, Saint-Egrève, Corenc, Saint-Martin-d'Hères, la mairie de Saint-Egrève, ses services des sports et techniques. Le site de Fiancey, à Saint-Egrève, a été choisi après étude et concertation des co-organisateurs.

Le Colonel BOURGEOIS, DDSIS, ainsi que les Chefs de Corps organisateurs, ont mis à disposition tous les matériels nécessaires, ainsi que les personnels, pour la bonne organisation de cette manifestation sportive.

*Il faut également remercier les généreux donateurs :*

- le Conseil Général de l'Isère,
- l'Union Régionale des SP,
- l'Union Départementale des SP de l'Isère,
- les Magasins CONTINENT Saint-Egrève,
- le CREDIT AGRICOLE Rhône-Alpes,
- la société LEADER,
- la société Télé-Alarme Service Chauffage 38,
- l'établissement WIART (coupes et médailles).

*Le nombre de départements participant est, cette année, de 10 sur 12. À savoir :*

- le Rhône,
- l'Ain,
- l'Ardèche,



- la Savoie,
- la Haute-Savoie,
- la Loire,
- la Haute-Loire,
- la Drôme,
- l'Isère,
- le Cantal.

regroupant 700 concurrents environ, des minimes aux vétérans 2, filles et garçons.

La direction technique fut confiée au Lieutenant NAVILLE, animateur de la commission départementale des sports

de l'UDSP 38. Le traitement informatique de la saisie des engagements et résultats fut effectué par les personnels de la DDSIS 38 et du CSP Grenoble. Les juges-arbitres faisaient partie de la Commission Régionale des Sports, sous la responsabilité du Capitaine GALLINA, animateur de cette commission et membre de la Commission Nationale de Sports.

Cette grande manifestation fut placée sous la double présidence du Colonel





## L'appel de la montagne



Informations à l'Office du Tourisme des 7 LAUX  
**Tél. : 04 76 08 17 86**

16062

## NUMBER ONE

La Roche Plaine - 1, rue du Cornillon  
 38120 LE FONTANIL  
**Tél. 04 76 75 05 05 - Fax 04 76 75 05 77**

17085



- Complémentaire maladie, prévoyance, épargne, retraite, loisirs-vacances
- Toutes formules à titre individuel ou collectif

Siège social :  
 15, rue André Rivoire - 38069 Grenoble Cedex 2  
 Tél. : 04 76 70 38 80 - Fax : 04 76 70 38 99



17083



### TRAITEMENT DE BOIS EN AUTOCLAVE ET TOUTES FOURNITURES EXTÉRIEURES

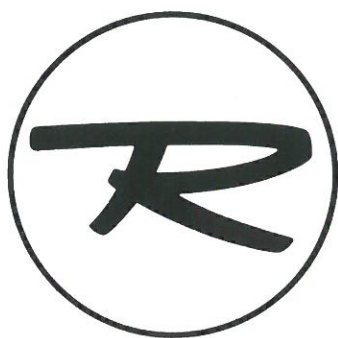
Agréée CTB Bois +  
 Certifiée AFAQ ISO 9002 (Poteaux)  
 N°1996/6239

Société d'Imprégnation Rhône-Alpes

1, rue de la Planche "Les Grandes Granges" 38550 SABLONS  
**Tél. 04 74 84 24 49 - Fax 04 74 84 23 52**

17107

# ROSSIGNOL



**SKI • TENNIS • CHAUSSURES  
 BATONS DE SKI • ACCESSOIRES**

Siège Social - Tél. 04 76 66 65 65  
 B.P. 329 - 38509 VOIRON Cedex - FRANCE  
 Services Commerciaux - Tél. 04 76 66 66 66  
 38960 SAINT ÉTIENNE DE CROSSEY



17093

SMPR a participé à l'élaboration de cette revue.

### CALOR

Département Repassage  
 38780 PONT-EVÈQUE  
**Tél. 04 74 53 78 78 - Fax 04 76 53 78 79**

### COOP LA DAUPHINOISE

42-44, rue du 11 Novembre - 38200 VIENNE  
**Tél. 04 74 78 82 00**

### CATERPILLAR FRANCE S.A.

B.P. - 38041 GRENOBLE Cedex 9  
**Tél. 04 76 39 70 00**





BOURGEOIS, DDSIS 38, et du Lieutenant-Colonel PAILLOT, Président de l'UDSP 38 et de l'UR Rhône Alpes Auvergne.

## Le palmarès

### Minimes garçons - 2260 m

74 CONCURRENTS CLASSÉS

MEILLEUR TEMPS : 9' 16"

- 1 ... Adrien GONZALÈS (Haute-Savoie)
- 2 ..... Xavier FRANCIONE (Ain)
- 3 .... Jérôme BETERMIN (Haute-Savoie)
- 4 ..... Nicolas BONGIORNI (Rhône)
- 5 ..... Yann PICUT (Haute-Savoie)
- 6 ..... Loïc CHAZOT (Drôme)
- 7 ..... Julien GIROUDIÈRE (Rhône)
- 8 ..... Vincent VILLEMENOT (Drôme)
- 9 ..... Benjamin MICHELARD (Drôme)
- 10 ..... Damien CHARCOSSET (Ain)

### Minimes filles - 2260 m

17 CONCURRENTES CLASSÉES

MEILLEUR TEMPS : 10' 58"

- 1 ..... Natacha MAILLET (Haute-Savoie)
- 2 Stéphanie GAUTHIER (Roybon, Isère)
- 3 ..... Audrey POTON (Rhône)
- 4 ..... Perrine JANIN (Haute-Savoie)
- 5 ..... Isaline THIBON (Haute-Savoie)
- 6 ..... Angélique GIARACUNI (Haute-Savoie)
- 7 ..... Virginie JEZIOREX (Ain)
- 8 ..... Hanane EL MARHI (Ain)
- 9 ..... Cyrielle MONNIER (Ain)
- 10 ..... Émilie CLUZE (Ain)

### Cadets - 5060 m

66 CONCURRENTS CLASSÉS

MEILLEUR TEMPS : 17' 41"

- 1 ..... Franck SCHOUWEY (Ain)
- 2 ..... Mathieu GRENOUILLE (Rhône)
- 3 ..... David BETTU (Ain)

- 4 ..... Nicolas CURTET (Ain)
- 5 ..... Mickael NEAU (Ain)
- 6 ..... Valéry VIOLLET (Rhône)
- 7 .... David RODANOW (Haute-Savoie)
- 8 ..... Cyril MAIRET (Rhône)
- 9 ... Marc BOLIFRAUD (Domène, Isère)
- 10 ..... Julien BOULIVAN (Ain)

### Cadettes - 4000 m

19 CONCURRENTES CLASSÉES

MEILLEUR TEMPS : 16' 19"

- 1 ..... Mathilde JOLY (Savoie)
- 2 ..... Hélène BOURGAULT (Ain)
- 3 ..... Delphine TRUCHET (Savoie)
- 4 ..... Émilie PRADON (Ardèche)
- 5 ..... Magali BRUNET-MANQUAT (Les Adrets, Isère)
- 6 ..... Angélique LANES (Ain)
- 7 ..... Marlène COURTOIS (Ain)
- 8 ..... Géraldine LEPLUS (Ain)
- 9 ..... Malorie COITE (Savoie)
- 10 ..... Audrey EYRAUD (Ardèche)

### Juniors garçons - 7510 m

44 CONCURRENTS CLASSÉS

MEILLEUR TEMPS : 27' 12"

- 1 ..... Tarek EL MARHI (Ain)
- 2 ..... Cédric FETTET (Ain)
- 3 ..... Ludovic TOURTE (Drôme)
- 4 .. Laurent MANGANI (La Mure, Isère)
- 5 ..... Cédric BORGOGNO (Ain)
- 6 ..... Laurent GAGGIO (Ain)
- 7 ..... Nicolas BOGET (Haute-Savoie)
- 8 ..... Grégory FETTET (Ain)
- 9 ... Fabien TODOROFF (Haute-Savoie)
- 10 . Emmanuel ROSSET (Haute-Savoie)

### Juniors filles - 4000 m

15 CONCURRENTES CLASSÉES

MEILLEUR TEMPS : 17' 49"

- 1 ..... Hélène LEJEUNE (Ain)
- 2 ..... Karine CERQUEIRA (Ain)

- 3 ..... Estelle MONARD (Haute-Savoie)
- 4 ..... Ursula DIALLO (Ain)
- 5 ..... Sandra DELAYGUES (Ardèche)
- 6 ..... Mylène CORNET (Ain)
- 7 .... Lætitia HOCKERS (Haute-Savoie)
- 8 ..... Nadège JOURDA (Ardèche)
- 9 ..... Myriam PIVET (Ain)
- 10 ..... Karine BRUCHON (Ardèche)

### Seniors dames - 4000 m

15 CONCURRENTES CLASSÉES

MEILLEUR TEMPS : 17' 14"

- 1 ... Michèle GUILLOUD (Gières, Isère)
- 2 ..... Christiane DUBOIS-CHABERT (Saint-Martin, Isère)
- 3 ..... Stéphanie FERNANDES (Ain)
- 4 ..... Hélène LEBUANEC (Ain)
- 5 ..... Stéphanie PRUDON (Ain)
- 6 ..... Delphine LABORIE (Saint-Égrève, Isère)
- 7 .... Sandrine VELAY (Grenoble, Isère)
- 8 ..... Nadia POLLIAND (Haute-Savoie)
- 9 .. Marie-Dominique CALDAMAISON (Cantal)
- 10 ..... Stéphanie BELLE (Drôme)

### Vétérans dames - 4000 m

2 CONCURRENTES CLASSÉES

MEILLEUR TEMPS : 17' 19"

- 1 ..... Marie-Hélène ARNAUD (Drôme)
- 2 ..... Maryse VERNAZ (Haute-Savoie)

### Vétérans 1 - 8810 m

48 CONCURRENTS CLASSÉS

MEILLEUR TEMPS : 30' 48"

- 1 ..... Pascal BOURGAULT (Ain)
- 2 ..... Gilbert COMTE (Ardèche)
- 3 ..... Maurice KALI (Villard de Lans, Isère)
- 4 ..... Jean-Luc TROILLE (Saint-Christophe, Isère)
- 5 ..... Bernard MERLE (Ain)
- 6 ..... Guy LAFOND (Rhône)
- 7 ..... André BONNEFOY (Cantal)
- 8 ..... Bruno VEYRET (Fitillieu, Isère)
- 9 ..... Pierre GANDEMER (Rhône)
- 10 ..... Michel MOREL (Ain)

### Vétérans 2 - 7510 m

32 CONCURRENTS CLASSÉS

MEILLEUR TEMPS : 27' 13"

- 1 ..... Alain BENOIT (Rhône)
- 2 ..... Eugène THÉVENON (Rhône)
- 3 ..... Marc MAZUR (Ain)
- 4 ..... Jean-François IORI (Rhône)
- 5 ..... Max ARNAUD (Drôme)
- 6 ..... Louis ROLLAND (La Murette, Isère)
- 7 ..... Arnaud RIOM (Ain)
- 8 ..... Max JUTHIER (Ain)
- 9 ..... Michel PERRET (Ain)
- 10 ..... Georges DAMOUR (Ain)





**Seniors hommes - 1000 m**

**101 CONCURRENTS CLASSÉS**

**MEILLEUR TEMPS : 32' 05"**

- 1 ..... Pascal CLOUVEL (Loire)
- 2 ..... Rémi LANCHA (Loire)
- 3 ..... Olivier MORET (Ain)
- 4 ..... Frédéric PARCE (Rhône)
- 5 ..... Thierry BERNARD (Gières, Isère)
- 6 ..... Laurent DULUYE (Ain)
- 7 ..... Thierry PERRET (Ardèche)

- 8 ..... Éric JOUANNIN (Ain)
- 9 ..... Stéphane BERNARD (La Combe, Isère)
- 10 ..... Bernard NOTTIN (Rhône)

**Classement général toutes catégories (masculins)**

- 1 ..... Ain
- 2 ..... Rhône
- 3 ..... Isère



**Challenge du nombre (hors département organisateur)**

- 1 ..... Ain
  - 2 ..... Savoie
  - 3 ..... Drôme
- Nombre de classés de l'Isère : 114**

# Index des annonceurs

## A

- Ahlstrom Paper Group ..... 8
- Air Liquide ..... 10
- Allibert ..... 35
- Avery-Dennison ..... 40

## B

- Banque Populaire du Dauphiné et des Alpes du Sud ..... 22
- Bauer Compresseurs ..... 28
- Bink Sames ..... 42

## C

- Cabinet Courot ..... 29-38
- Calor ..... 50
- Carrefour ..... 2<sup>e</sup> de couv.
- Carrosserie Bourgeat ..... 34
- Cars Segui ..... 42
- Caterpillar - France ..... 50
- CCM ..... 50
- Celzus Chimie ..... 40
- CFEI ..... 22
- Cipra-Capicaf ..... 41
- CNR ..... 36
- Coop La Dauphinoise ..... 50

## D

- Dräger Industries ..... 44

## E

- Edf - Energie Alpes - GET Dauphiné ..... 34

- Elf Atochem ..... 6
- EniChem Elastomères
- France ..... 34
- Espace Cartier ..... 46

## G

- Groupe Schneider ..... 46

## H

- Hewlett Packard ..... 22
- Hutchinson ..... 36

## I

- Ikéa ..... 48
- IPL ..... 10
- ISDH ..... 46

## L

- La Bouffette ..... 30
- LDB ..... 38
- Les 7 Laux ..... 38

## M

- Métropole ..... 8

## N

- Nersa ..... 3<sup>e</sup> de couv. - 21
- Number One ..... 50

## R

- Rhône-Poulenc ..... 10
- Rosignol ..... 50

## S

- Sanicar ..... 16
- Satheim ..... 34
- Schindler ..... 40
- Sides ..... 32
- Simoco ..... 4<sup>e</sup> de couv.
- Sira ..... 50
- SMPR ..... 50

## T

- Tag ..... 22
- Tredi ..... 40
- Triode ..... 6

## V

- Volfeu Alarme ..... 46

## Z

- Zeneca ..... 10

**Imprimeur :  
PAIRAULT S.A.  
79120 LEZAY**



# VOIR POUR SAVOIR

## CENTRALE DE CREYS-MALVILLE

**VISITE GRATUITE**  
SUR SIMPLE APPEL AU  
**04 74 80 27 30**



Chaque année, la centrale  
de Creys-Malville  
accueille  
quelque 8 000 visiteurs.

Pourquoi pas vous ?

**NERSA**  
EDF ENEL SBK

CNPE de Creys-Malville  
BP 63 - 38510 MORESTEL